



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلًا من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

STATISTIQUE GÉNÉRALE

DE LA

TÉLÉPHONIE

DRESSÉE

D'APRÈS DES DOCUMENTS OFFICIELS

PAR LE

BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNION TÉLÉGRAPHIQUE

Année 1912



BERNE

BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNION TÉLÉGRAPHIQUE

1914

Statistique des communications

Objets de la statistique	Afrique du Sud (Union) Exploitation par l'Etat	Allemagne ¹⁾ Exploitation par l'Etat	Australie (Fédération) (Année 1911)							
			Nouvelle-Galles du Sud Exploitation par l'Etat	Victoria Exploitation par l'Etat	Queensland Exploitation par l'Etat					
I. Réseaux urbains.										
a. Nombre de réseaux	189	7.335 ²⁾	313 ¹⁾	49 ¹⁾	73 ¹⁾					
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes souterraines	—	108.829 15.210	4.721 527 ²⁾	2.699 604	1.600 181					
Totaux	—	124.039	5.248	3.303	1.781					
c. Développement en kilomètres des fils { aériens souterrains	90.727 ¹⁾	1.064.821 ³⁾ 75.945 2.934.930 ⁴⁾ 1.380.607	125.187 ³⁾ — 42.967 ⁵⁾ —	80.135 ³⁾ — 109.449 ³⁾ —	15.951 ¹⁾ 119 ¹⁾ 13.809 ³⁾ 10.717 ¹⁾					
en service										
de réserve										
de réserve										
Totaux	90.727	5.456.303	168.154	189.584	40.596					
II. Circuits interurbains.										
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple à fil double internationaux	—	161 ⁵⁾ 22.203 154 ⁶⁾	11 ⁶⁾ 46 ⁶⁾ —	2 ¹⁾ 32 ¹⁾ —	145 ¹⁾ 53 ¹⁾ —					
Totaux	—	22.518	57	34	198					
b. Longueur des lignes { aériennes souterraines sous-marines	—	— ⁷⁾	376 16 ⁷⁾	14.631 —	13.011 42 ⁵⁾					
Totaux	—	—	392	14.631	13.053					
c. Développement des fils { aériens souterrains sous-marins	20.276 ¹⁾	466.383 167.174 435	3.592 30 ⁸⁾ 19 ⁸⁾	18.608 — —	17.387 — 42 ⁵⁾					
Totaux						20.276	633.992 ⁹⁾	3.641	18.608	17.429
Stations et postes.										
a. Nombre de stations centrales	215	—	352	63	135					
b. Nombre de cabines publiques	822	—	715	613 ⁵⁾	291					
c. Nombre de postes d'abonnés	21.171	—	41.241	22.859 ⁵⁾	11.627					
Totaux	22.208	—	42.308	23.535	12.053					
IV. Personnel.										
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	—	—	— ⁹⁾	150 ⁶⁾	118					
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints	—	—	149	76	27					
Ingénieurs	—	—	—	16	10					
Chefs d'équipe et monteurs	— ²⁾	— ⁹⁾	—	440	77					
Ouvriers	—	—	—	1.004 ⁷⁾	40					
Téléphonistes	—	—	924	496	185 ⁶⁾					
Facteurs	—	—	1	7	—					
Totaux	—	—	1.074	2.189	457					
V. Conversations urbaines.										
a. D'abonné à abonné	—	1.883.520.280	—	43.140.345 ⁸⁾	22.163.306					
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	—	14.172.940	—	2.873.790 ⁹⁾	515.691					
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	35.399.154	15.600	66.987.355	—	—					
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné	—	—	—	—	—					
e. Télégrammes téléphonés { départ arrivée	—	4.111.410 2.059.540	—	—	—					
Totaux	35.399.154	1.903.879.770	66.987.355	46.014.135	22.678.997					
VI. Conversations interurbaines.										
Nombre de conversations	1.596.994	422.803.650	1.634.450	1.121.473	633.420					
VII. Recettes.										
A. Conversations urbaines.										
a. Abonnements	Fr. 4.140.788	Fr. 142.316.899	Fr. 4.954.748	Fr. 3.109.600	Fr. 1.469.910					
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	919.523	3.173.697	1.039.978	175.000	53.523					
c. Recettes diverses	252.151	—	108.703	98.000	20.367					
B. Conversations interurbaines.	Fr. 1.213.506	Fr. 76.916.465	Fr. —	Fr. 550.000	Fr. 644.862					
a. Taxes des conversations	—	—	—	118.000	—					
b. Recettes diverses	—	—	—	—	—					
Totaux	Fr. 6.525.968	Fr. 222.407.061	Fr. 6.103.429	Fr. 4.050.600	Fr. 2.188.662					
VIII. Dépenses.										
a. Etablissement antérieur à l'année courante	30.332.000	— ¹⁰⁾	— ¹⁰⁾	28.276.365	9.494.172					
b. Dépenses de l'année courante { Personnel Matériel	5.091.136	— ¹⁰⁾	— ¹⁰⁾	2.517.152 7.018.452	2.430.842 1.273.129					
Totaux	5.091.136	—	—	9.535.604	3.703.971					

téléphoniques, année 1912.

Australie (Fédération) (Année 1911)			Autriche Exploitation par l'Etat	Belgique Exploitation par l'Etat	Bosnie-Herzégovine Exploitation par l'Etat	Bulgarie Exploitation par l'Etat	Ceylan Exploitation par l'Etat ¹⁾	Colonies françaises Afrique équatoriale française Moyen Congo Exploitation par la Colonie
Australie méridionale Exploitation par l'Etat	Australie occidentale Exploitation par l'Etat	Tasmanie Exploitation par l'Etat						
76 ¹⁾	51 ¹⁾	61 ¹⁾	1.205	17	22	16	931	1 ¹⁾
644	1.085	591 ²⁾	—	—	162	372	798	34
69	43	12 ²⁾	—	—	—	45	2.642	—
713	1.128	603	—	—	162	417	3.440	34
6.322	23.298 ³⁾	4.909 ³⁾	138.646	126.812 ¹⁾	1.222	4.295	1.596	68 ³⁾
777 ²⁾	1.011 ³⁾	418 ³⁾	—	—	—	—	—	7 ³⁾
20.495 ²⁾	8.850 ³⁾	2.034 ⁴⁾	291.816	135.849 ²⁾	—	3.454	5.284	—
9.625	1.175 ³⁾	10 ¹⁾	—	—	—	—	—	—
37.219	34.334	7.371	430.462	262.661 ³⁾	1.222	7.749	6.880	75
—	76 ⁴⁾	19 ⁵⁾	—	—	—	1	—	—
18 ³⁾	21 ⁴⁾	11 ⁶⁾	732	275 ⁴⁾	12	33 ¹⁾	4	—
—	—	—	82	52 ⁵⁾	11	4 ¹⁾	—	—
18	97	30	814	327 ⁶⁾	23	38	4	—
36	5.880	1.729 ⁷⁾	14.749	—	1.337	2.022	334	—
—	—	—	15	—	—	—	—	—
—	—	—	74	—	—	1 ²⁾	—	—
36	5.880	1.729	14.838	—	1.337	2.023	334	—
2.449	5.958	3.061	67.781	42.080	2.674	6.298	668	—
—	—	—	2.207	—	—	—	—	—
—	—	—	—	352	—	4 ²⁾	—	—
2.449	5.958	3.061	69.988	42.432 ⁷⁾	2.674	6.302	668	—
82	62	61	1.595 ¹⁾	262	22	16	5	3
322	203	293	1.928	275 ⁸⁾	39	43	9	2
5.941	7.885	2.583	141.327	56.922 ⁹⁾	973	2.972	1.405	39
6.345	8.150	2.937	144.850	57.459 ¹⁰⁾	1.034	3.031	1.419	44
—	— ⁵⁾	2 ¹⁾	—	85 ¹¹⁾	—	—	1	—
—	15 ⁶⁾	88 ⁸⁾	—	108 ¹²⁾	1	—	3	—
— ⁴⁾	—	4 ¹⁾	—	— ¹³⁾	—	—	1	—
—	58 ⁷⁾	43	— ²⁾	31 ¹⁴⁾	3	— ³⁾	2	— ³⁾
—	118 ⁸⁾	93 ⁹⁾	—	510 ¹⁵⁾	1	—	33	—
—	176	29 ¹⁰⁾	—	778 ¹⁶⁾	11	—	21	—
—	—	34 ¹¹⁾	—	—	—	—	—	—
—	367	293	—	1.512	16	—	61	—
10.608.022	13.497.470	3.554.428	353.540.971	132.779.747 ¹⁷⁾	1.330.727	8.599.754	4.015.000	30.000
—	631.200	512.599 ¹²⁾	875.360 ⁹⁾	168.771 ¹⁸⁾	638	7.667	8.052	—
—	—	— ¹³⁾	64.098 ⁴⁾	14.444 ¹⁹⁾	18	—	—	—
—	—	—	—	—	57	—	—	—
—	—	2.829 ¹⁴⁾	1.939.162 ⁵⁾	1.768.476 ²⁰⁾	12.116	—	—	—
—	—	1.417 ¹⁴⁾	1.904.232	1.058.737 ²⁰⁾	11.008	—	—	—
10.608.022	14.128.670	4.071.273	358.323.823	135.790.175	1.354.564	8.607.421	4.023.052	30.000
469.190	214.584	— ¹⁵⁾	6.254.765	2.615.728 ²¹⁾	88.012	448.399	7.300	—
Fr. 1.119.712	Fr. 937.213	Fr. 241.920 ¹⁶⁾	Fr. 18.784.474	Fr. 11.045.773	Fr. 100.437	Fr. 310.958	Fr. —	Fr. 7.485 ⁴⁾
—	66.276	159.037 ¹⁷⁾	700.539	47.765 ²²⁾	2.457	1.563	—	—
—	17.867	11.002	—	643 ²³⁾	—	—	—	1.291 ⁵⁾
225.212	129.528	— ¹⁵⁾	7.389.495	3.210.772 ²⁴⁾	73.687	286.630	—	—
16.582	—	—	142.170 ⁶⁾	3.757 ²⁵⁾	—	—	—	—
1.361.506	1.150.884	411.959	27.016.678	14.308.710	176.581	599.151	—	8.776
6.927.228	3.727.962 ⁹⁾	2.536.657	—	75.797.555 ²⁶⁾	—	2.700.000	—	— ⁶⁾
906.923	— ¹⁰⁾	445.384	—	5.340.112	—	— ⁴⁾	—	— ⁶⁾
906.923	—	282.693	—	9.013.040	—	460.000	—	—
—	—	728.077	—	14.353.152 ²⁷⁾	—	460.000	—	—

Statistique des communications

Objets de la statistique	Colonies françaises				
	Afrique occidentale française		Côte d'Ivoire Exploitation par la Colonie	Dahomey Exploitation par la Colonie	Guinée française Exploitation par la Colonie
	Sénégal Exploitation par la Colonie	Haut Sénégal et Niger Exploitation par la Colonie			
I. Réseaux urbains.					
a. Nombre de réseaux	3 ¹⁾	2	6	4	1
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes	65	36	—	25	7
{ souterraines	1	—	—	—	—
Totaux	66	36	—	25	7
c. Développement en { aériens { en service	194 ²⁾	—	—	78	77
{ souterrains { de réserve	—	—	33	—	—
{ en service	1	—	—	—	—
{ de réserve	—	—	—	—	—
Totaux	195	—	33	78	77
II. Circuits interurbains.					
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple	2	—	—	—	—
{ à fil double	1	1	30	3	—
{ internationaux	—	—	—	—	—
Totaux	3	1	30	3	—
b. Longueur des lignes { aériennes	40	—	—	114	—
{ souterraines	—	12	—	—	—
{ sous-marines	4 ³⁾	—	—	—	—
Totaux	44	12	—	114	—
c. Développement des fils { aériens	60	—	—	114	—
{ souterrains	—	—	3 ¹⁾	—	—
{ sous-marins	4	—	—	—	—
Totaux	64	—	3	114	—
III. Stations et postes.					
a. Nombre de stations centrales	3	3	29 ²⁾	4	1
b. Nombre de cabines publiques	—	—	—	5	—
c. Nombre de postes d'abonnés	160	26	45	66	28
Totaux	163	29	74	75	29
IV. Personnel.					
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	—	—	—	—	—
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints	—	—	—	—	—
Ingénieurs	— ⁴⁾	—	—	—	— ¹⁾
Chefs d'équipe et monteurs	—	—	—	—	—
Ouvriers	—	—	—	—	—
Téléphonistes	—	—	—	—	1
Facteurs	—	—	—	5	— ¹⁾
Totaux	—	—	—	5	1
V. Conversations urbaines.					
a. D'abonné à abonné	27.520	1.643	5.187	9.450	13.743
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	—	—	24	165	—
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	—	—	—	—	—
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné	—	—	—	—	—
e. Télégrammes téléphonés { départ	750	—	—	—	—
{ arrivée	912	—	—	—	—
Totaux	29.182	1.643	5.211	9.615	13.743
VI. Conversations interurbaines.					
Nombre de conversations	1.640	21	6.172	32.350	—
VII. Recettes.					
A. Conversations urbaines. a. Abonnements	Fr. 3.920	Fr. —	Fr. —	Fr. 8.900	Fr. 1.600
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	—	—	—	41	—
c. Recettes diverses	7.083	—	—	—	—
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations	984	—	—	1.419	—
b. Recettes diverses	—	—	—	—	—
Totaux	11.987	—	—	10.360	1.600
VIII. Dépenses.					
a. Etablissement antérieur à l'année courante	— ⁵⁾	—	—	—	104.000
b. Dépenses de l'année courante { Personnel	— ⁵⁾	—	—	—	1.500 ²⁾
{ Matériel	—	—	—	—	500 ²⁾
Totaux	—	—	—	—	2.000

téléphoniques, année 1912.

Objets de la statistique	Colonies françaises				Colonies portugaises				Congo belge
	Guyane française Exploitation par la Colonie	Indochine française Exploitation par la Colonie	Nouvelle-Calédonie Exploitation par la Colonie	Angola Exploitation par l'Administr. coloniale	Inde portugaise Exploitation par l'Administr. coloniale	Macao Exploitation par l'Administr. coloniale	S. Thomé et Príncipe Exploitation par l'Administr. coloniale	Timor Exploitation par l'Administr. coloniale	Exploitation par l'Administr. coloniale
a. Nombre de réseaux	1	6	23 ¹⁾	7 ¹⁾	1 ¹⁾	4 ¹⁾	1 ¹⁾	1 ¹⁾	4 ¹⁾
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes	2	263	360	32	16	42	60	924	895
{ souterraines	2	82	1	—	—	5	—	—	—
Totaux	2	345	361	32	16	47	60	924	895
c. Développement en { aériens { en service	160	854	480	143 ²⁾	41 ²⁾	82 ²⁾	327 ²⁾	924 ²⁾	1.293 ²⁾
{ souterrains { de réserve	—	1.698	12	2	—	—	—	—	—
{ en service	—	—	—	—	—	10	—	—	—
{ de réserve	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux	160	2.552	492	145	41	92	327	924	1.293
d. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple	2	1	17 ²⁾	—	—	—	—	—	2 ²⁾
{ à fil double	1	4	—	—	—	—	—	—	1
{ internationaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux	2	5	17	—	—	—	—	—	3
e. Longueur des lignes { aériennes	17	268	595	—	—	—	—	—	1.416 ⁴⁾
{ souterraines	—	5	—	—	—	—	—	—	—
{ sous-marines	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux	17	273	595	—	—	—	—	—	1.416
f. Développement des fils { aériens	17	581	892	—	—	—	—	—	1.416
{ souterrains	—	10	—	—	—	—	—	—	—
{ sous-marins	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux	17	591	892	—	—	—	—	—	1.416
g. Nombre de stations centrales	1	6	34	7	4	4	6	1	6
h. Nombre de cabines publiques	—	11	43 ²⁾	2	—	1	—	50	24
i. Nombre de postes d'abonnés	91	856	278	133	6	106	111	5	79 ²⁾
Totaux	92	873	355	142	10	111	117	56	109
j. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	—	—	—	—	—	2	2	6	—
k. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints	—	— ¹⁾	—	— ²⁾	—	—	—	—	—
Ingénieurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chefs d'équipe et monteurs	—	—	—	—	—	—	12	3	— ⁵⁾
Ouvriers	—	—	—	—	—	3	4	—	—
Téléphonistes	—	16	8	—	8	7	23	4	—
Facteurs	—	— ¹⁾	—	—	5	1	—	—	—
Totaux	—	16	8	—	13	13	41	13	—
l. D'abonné à abonné	—	219.179	185.436	10.452	2.880	47.890	90.400	—	4.234
m. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	—	559	168	—	—	—	352	—	—
n. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	230	—	—	—	—	—	—	—	—
o. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné	—	—	—	—	—	—	—	4.638	—
p. Télégrammes téléphonés { départ	—	—	—	—	—	—	—	2.061	—
{ arrivée	—	1.303	— ⁵⁾	—	—	—	—	2.577	—
Totaux	230	221.041	185.604	10.452	2.880	47.890	90.752	9.276	4.234
q. Nombre de conversations	—	57.434	2.766	—	—	—	95.280	—	951
VII. Recettes.									
A. Conversations urbaines. a. Abonnements	Fr. —	Fr. 59.669	Fr. 14.247	Fr. 12.601	Fr. 521	Fr. 2.381	Fr. 1.155	Fr. 1.625	Fr. 4.940 ²⁾
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	—	84	1.663	151	—	—	19	—	—
c. Recettes diverses	5.000	60	—	—	—	—	—	566	—
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations	—	24.285	7.467	—	—	—	—	2.500	1.978
b. Recettes diverses	—	5	—	12.752	—	—	—	—	570 ⁵⁾
Totaux	5.000	84.103	23.377	25.504 ⁴⁾	521 ²⁾	2.381 ²⁾	1.174 ²⁾	4.691 ²⁾	7.488
c. Etablissement antérieur à l'année courante	6.000	—	— ⁵⁾	—	—	—	—	60.498	— ⁵⁾
d. Dépenses de l'année courante { Personnel	5.000	60.000 ²⁾	— ⁵⁾	— ⁵⁾	4.266	10.080	2.926	3.695	— ⁵⁾
{ Matériel	1.000	—	—	—	4.854	3.391	477	2.500	— ⁵⁾
Totaux	6.000	60.000	—	—	9.120	13.471	3.403	6.195	—

Statistique des communications

Objets de la statistique	Danemark			Egypte Exploitation par l'Etat	Espagne Exploitation par l'Etat
	Exploitation par l'Etat ¹⁾	Exploitation par des C ^{ies} privées ¹⁾	Iles Féroé Exploitation municipale ¹⁾		
I. Réseaux urbains.					
a. Nombre de réseaux	—	—	—	—	94
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes	703	18.907	44	—	—
{ souterraines	—	670	—	—	—
Totaux	703	19.577	44	—	—
c. Développement en kilomètres des fils { aériens	2.948 ²⁾	125.470	290	—	—
{ de réserve	—	—	—	—	—
{ souterrains { en service	297	267.083	—	—	—
{ de réserve	—	—	—	—	—
Totaux	3.245	392.553 ¹²⁾	290	—	—
II. Circuits interurbains.					
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple	—	2.008	58	13 ¹⁾	24
{ à fil double	—	—	—	—	—
{ internationaux	14 ³⁾	—	—	—	5 ¹⁾
Totaux	14	2.008	58	13	29
b. Longueur des lignes { aériennes	3.630 ⁴⁾	—	300	884	—
{ souterraines	74 ⁵⁾	—	—	—	—
{ sous-marines	457 ⁷⁾	—	20	—	—
Totaux	4.161	—	320	884	—
c. Développement des fils { aériens	20.225	—	625	4.848	—
{ souterrains	1.604	68.823	—	—	—
{ sous-marins	1.832	—	40	—	—
Totaux	23.661	68.823	665	4.848	—
III. Stations et postes.					
a. Nombre de stations centrales	76	983 ¹³⁾	58	18 ²⁾	300
b. Nombre de cabines publiques	153	1.889 ¹⁴⁾	15	41 ³⁾	104
c. Nombre de postes d'abonnés	1.314	114.858	169	—	29.556
Totaux	1.543	117.730	242	59	29.960
IV. Personnel.					
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	—	—	—	—	—
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints	—	279	1	—	273
Ingénieurs	—	42	—	—	—
Chefs d'équipe et monteurs	— ⁹⁾	190	2	— ⁴⁾	—
Ouvriers	—	836	—	—	70
Téléphonistes	—	2.411 ¹⁵⁾	3 ¹⁸⁾	—	60
Facteurs	—	67	—	—	—
Totaux	—	3.825	6	—	403
V. Conversations urbaines.					
a. D'abonné à abonné	1.085.299	181.260.000	81.300	—	—
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	—	—	—	—	—
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	—	84.902	—	— ²⁾	—
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné	—	—	—	—	—
e. Télégrammes téléphonés { départ	654.096 ¹⁰⁾	—	—	—	—
{ arrivée	237.860	—	—	—	—
Totaux	1.977.255	181.344.902	81.300	—	—
VI. Conversations interurbaines.					
Nombre de conversations	1.537.837	42.948.000 ¹⁶⁾	66.600 ¹⁵⁾	24.473 ¹⁾	13.976 ²⁾
VII. Recettes.					
A. Conversations urbaines.					
a. Abonnements	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	—	9.883.511	10.299	—	5.399.407
c. Recettes diverses	1.594.163	—	—	—	2.099.710
B. Conversations interurbaines.					
a. Taxes des conversations	—	1.860.011	21.703	31.721 ¹⁾	22.494 ²⁾
b. Recettes diverses	—	419.092	9.780	150.913 ³⁾	—
Totaux	1.594.163	12.162.614	41.782	182.634	7.521.611
VIII. Dépenses.					
a. Etablissement antérieur à l'année courante	— ¹¹⁾	49.289.826	515.476	—	—
b. Dépenses de l'année courante { Personnel	— ¹¹⁾	5.572.239 ¹⁷⁾	21.425 ¹⁷⁾	—	—
{ Matériel	—	—	5.151 ¹⁷⁾	—	—
Totaux	—	5.572.239	26.576	—	—

téléphoniques, année 1912.

France Exploitation par l'Etat	Grande- Bretagne et Irlande Exploitation par l'Etat ¹⁾	Grèce Exploitation par l'Etat	Hongrie Exploitation par l'Etat	Indes britanniques		Indes néerlandaises		Islande Exploitation par l'Etat
				Exploitation par l'Etat	Exploitation par des C ^{ies} privées	Exploitation par l'Etat	Exploitation par des C ^{ies} privées ¹⁴⁾	
10.343	514 ²⁾	4 ¹⁾	136 ¹⁾	846	660 ⁵⁾	29 ¹⁾	19 ¹⁾	—
42.741	— ³⁾	1.964	5.487	4.034	— ¹⁾	— ¹¹⁾	9.862 ¹⁵⁾	—
8.964	—	—	698	72	—	—	21 ¹⁵⁾	—
51.705	—	1.964	6.185	4.106	—	—	9.864	—
259.484	731.450 ⁴⁾	7.107 ²⁾	61.642	23.187	—	21.480 ²⁾	18.286 ¹⁶⁾	—
1.806	—	—	8.373 ²⁾	—	— ¹⁾	—	21	—
558.451	1.634.456 ⁵⁾	—	138.816 ²⁾	7.611	—	4.710 ³⁾	741 ¹⁷⁾	—
316.212	—	—	22.909	—	—	—	75	—
1.135.953	2.365.906 ⁶⁾	7.107	231.740	30.798	—	26.190	19.123	—
18.236	—	—	—	— ¹⁾	— ¹⁾	—	—	—
95	3.064 ⁷⁾	—	1.150 ⁸⁾	— ¹⁾	— ¹⁾	11 ⁴⁾	2 ¹⁸⁾	—
18.331	13 ⁸⁾	—	36	—	—	—	—	—
108.061	3.077 ⁹⁾	—	1.186	—	—	11	2	—
272	— ³⁾	1.568	28.422	—	— ¹⁾	1.645	869	1.582
114	—	—	7	—	— ¹⁾	—	—	45
108.447	—	1.568	28.429	—	—	1.645	869	1.627 ¹⁾
553.458	165.787	—	158.591 ²⁾	—	— ¹⁾	5.336	1.739	4.672
17.597	29.956	1.568	475 ²⁾	—	— ¹⁾	—	—	—
350	529	—	—	—	— ¹⁾	—	—	99
571.405	196.272	1.568	159.066	—	—	5.336	1.739	4.771 ¹⁾
10.351	2.699 ¹⁰⁾	6	1.890	183	13	86	68	41
17.056	13.590	3	2.639	—	—	20 ⁵⁾	20	105 ²⁾
276.139	717.173	1.964 ³⁾	71.409	5.561	9.066	9.536	2.211	922
303.546	733.462	1.973	75.938	5.744	9.079	9.642	2.299	1.068
86	—	— ⁴⁾	—	—	—	20	28	3
803	—	25	—	—	—	30 ⁶⁾	25	—
2.054	— ¹¹⁾	7	— ⁴⁾	— ²⁾	— ¹⁾	5 ⁷⁾	1	—
2.352	—	15	—	—	— ¹⁾	77 ⁸⁾	17	—
7.459	—	55	—	—	— ¹⁾	301 ⁹⁾	203 ¹⁹⁾	—
430	—	15 ⁵⁾	—	—	—	435 ¹⁰⁾	167 ²⁰⁾	122
13.184	—	117 ⁶⁾	—	—	—	24	46 ²¹⁾	11
352.801.260	— ¹¹⁾	—	198.459.918	—	—	892	487	136 ¹⁾
—	32.684.000 ^{11a)}	—	342.629 ⁵⁾	—	—	—	4.656.535	—
—	—	—	—	—	—	—	10.445	—
205.322	226.000 ¹²⁾	— ⁷⁾	—	— ¹⁾	— ¹⁾	— ¹¹⁾	7	—
2.264.840	6.291.000	—	932.510 ¹³⁾	—	—	—	—	—
1.736.172	3.674.000	—	920.276 ¹³⁾	—	—	—	—	—
357.007.594	—	—	200.655.333	—	—	—	4.666.987	—
39.094.013	36.019.086 ¹³⁾	—	2.701.872 ⁷⁾	— ¹⁾	— ¹⁾	102.032 ¹²⁾	63.536	105.165
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
36.359.424	—	200.685	10.808.580	1.360.380	2.423.177	2.364.421 ¹²⁾	789.173 ²²⁾	—
—	122.192.305 ¹⁴⁾	—	129.652	—	—	3.532	2.068	—
20.289.804	—	—	164.966	—	—	18.798	29.028 ²³⁾	—
—	23.607.360 ¹⁵⁾	28.512 ⁹⁾	3.772.531	— ³⁾	— ¹⁾	287.132	367.665	120.033
—	—	—	—	—	—	—	99.691	—
56.649.228	145.799.665	229.197	14.875.729	—	—	2.673.883	1.287.625	120.033
— ¹⁾	447.121.811 ^{11a)}	—	— ⁸⁾	— ⁴⁾	— ¹⁾	2.348.460	—	— ³⁾
— ¹⁾	33.607.854	— ⁹⁾	— ⁸⁾	— ⁴⁾	— ¹⁾	867.742	435.022	—
—	102.361.946 ¹⁶⁾	—	—	—	—	2.473.094	336.608	— ³⁾
—	135.969.800 ^{11a)}	—	—	—	—	3.340.836	771.630 ²⁴⁾	—

Statistique des communications

Objets de la statistique	Japon				
	Japon ¹⁾ Exploitation par l'Etat	Chosen ¹⁾ Exploitation par l'Etat	Formose ¹⁾ Exploitation par l'Etat	Sakhalin japonais ¹⁾ Exploitation par l'Etat	Réseau japo- nais en Mandchourie ¹⁾ Exploitation par l'Etat
I. Réseaux urbains.					
a. Nombre de réseaux	989 ²⁾	33 ¹¹⁾	48	5	15
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes souterraines	6.998 258 ³⁾	603 6	311 2 ¹⁵⁾	32 —	384 2
Totaux	7.256	609	313	32	386
c. Développement en { aériens { en service kilomètres des fils { souterrains { de réserve	264.618 — 370.645 ⁴⁾ —	9.816 ¹²⁾ 2.748 3.713 ¹³⁾ 2.389	8.439 — 2.042 ¹⁰⁾ —	813 — — —	9.507 ¹⁷⁾ 2.743 1.066 ¹⁸⁾ 803
Totaux	635.263	18.666	10.481	813	14.119
II. Circuits interurbains.					
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple à fil double internationaux	— 1.917 ⁵⁾ —	72 ¹⁴⁾ 98 —	— — —	— — —	— 39 ¹⁹⁾ —
Totaux	1.917	170	—	—	39
b. Longueur des lignes { aériennes souterraines sous-marines	4.500 7 141	3.405 — —	907 — —	— — —	893 — —
Totaux	4.648	3.405	907	—	893
c. Développement des fils { aériens souterrains sous-marins	99.936 1.757 416	9.775 27 12	7.037 — —	— — —	5.360 ²⁰⁾ — —
Totaux	102.109	9.814	7.037	—	5.360
III. Stations et postes.					
a. Nombre de stations centrales	883	45	48	5	15
b. Nombre de cabines publiques	2.910	299	120	5	85
c. Nombre de postes d'abonnés	190.368	8.961	4.197	388	3.630
Totaux	194.161	9.305	4.365	398	3.730
IV. Personnel.					
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	—	—	—	—	—
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints . . .	— ⁶⁾	— ⁶⁾	— ⁶⁾	— ⁶⁾	88 ⁶⁾
Ingénieurs	—	—	—	—	17
Chefs d'équipe et monteurs	—	—	—	—	220
Ouvriers	—	—	—	—	— ⁶⁾
Téléphonistes	—	—	—	—	—
Facteurs	—	—	—	—	325
Totaux	—	—	—	—	325
V. Conversations urbaines.					
a. D'abonné à abonné	837.839.027	35.388.947	17.106.425	1.731.381	20.087.233
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	3.330.665 ⁷⁾	40.767 ⁷⁾	37.637 ⁷⁾	25 ⁷⁾	64.794 ⁷⁾
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	27.710 ⁸⁾	232 ⁸⁾	—	—	2.552 ⁸⁾
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné	2.686 ⁸⁾	62 ⁸⁾	—	—	271 ⁸⁾
e. Télégrammes téléphonés { départ arrivée	443.198 ⁹⁾ 140.350 ⁹⁾	10.600 ⁹⁾ 2.402 ⁹⁾	— —	1.898 ⁹⁾ 230 ⁹⁾	37.333 ⁹⁾ 9.716 ⁹⁾
Totaux	841.783.636	35.443.010	17.144.062	1.733.534	20.201.899
VI. Conversations interurbaines.					
Nombre de conversations	15.620.763 ¹⁰⁾	1.287.021 ¹⁰⁾	558.151 ¹⁰⁾	57.268 ¹⁰⁾	262.689 ¹⁰⁾
VII. Recettes.					
Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.					
A. Conversations urbaines. a. Abonnements	20.982.378	1.646.687	636.938	39.739	648.225
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	465.187	6.524	8.489	166	12.222
c. Recettes diverses	3.993.838	—	—	—	54.480
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations	7.558.208	434.836	385.753	22.249	240.730
b. Recettes diverses	250.855	—	57.520	—	—
Totaux	33.250.466	2.088.047	1.088.700	62.154	955.657
VIII. Dépenses.					
Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.					
a. Etablissement antérieur à l'année courante	87.843.652	—	—	—	295.445
b. Dépenses de l'année courante { Personnel Matériel	— ⁹⁾	— ⁹⁾	— ⁹⁾	— ⁹⁾	313.402 98.065
Totaux	—	—	—	—	411.467

téléphoniques, année 1912.

Luxem- bourg Exploitation par l'Etat	Norvège		Nouvelle- Zélande Exploitation par l'Etat	Pays-Bas			Roumanie Exploitation par l'Etat ¹⁾	Russie Exploitation par l'Etat
	Exploitation par l'Etat ¹⁾	Exploitation par des C ^{es} privées ²⁰⁾		Exploitation par l'Etat	Exploitation municipale	Exploitation par des C ^{es} privées		
92 ¹⁾	71 ²⁾	328	213	18	25 ¹⁵⁾	36 ¹⁵⁾	7	141
515	1.603	14.503	3.180	368	2.945	892 ¹⁷⁾	507	10.144
15	162 ³⁾	47 ²¹⁾	135	98	1.090	183 ¹⁷⁾	132	91 ¹⁾
530	1.765 ⁴⁾	14.550	3.315	466	4.035	1.075	639	10.235
1.846 ²⁾	36.954 ⁵⁾	60.593 ²²⁾	49.064	1.568	11.422	3.047 ¹⁷⁾	11.960	111.974
—	—	—	9.718	14	138	1 ¹⁷⁾	—	6.686
999 ⁸⁾	60.543 ⁶⁾	7.480 ²³⁾	7.136	2.743	121.097	10.225 ¹⁷⁾	21.017	21.663 ³⁾
1.318 ⁸⁾	13.000	—	9.727	3.939	45.167	5.612 ¹⁷⁾	1.007	6.685 ³⁾
4.163	110.497	68.073	75.645	8.264	177.824	18.885	33.984	147.008
107	64 ⁷⁾	—	—	—	—	—	3.804	32
46 ⁴⁾	541 ⁷⁾	— ²⁴⁾	— ¹⁾	1.081 ¹⁾	—	—	3.534	5
11 ⁴⁾	8 ⁸⁾	—	—	37 ²⁾	—	—	4	—
164	613	—	—	1.118	—	—	7.342	37
742	14.501 ⁹⁾	13.988	20.129	2.720	—	—	36.628	3.001 ³⁾
—	4 ¹⁰⁾	13	—	299 ³⁾	—	—	—	29
—	899 ¹¹⁾	74	694	153 ⁴⁾	—	—	—	—
742	15.404	14.075 ²⁵⁾	20.823	3.172	—	—	36.628	3.030
2.144	58.501	29.428	67.417	—	—	—	66.495	14.368
54	295	3.544	—	77.418	—	—	—	68
—	1.790	318	694	—	—	—	—	—
2.198	60.586 ¹²⁾	33.290 ²⁵⁾	68.111	77.418	—	—	66.495	14.436
92	576 ¹³⁾	720	213	803 ⁵⁾	30	46	949	195
276	1.673 ¹⁴⁾	1.776	2.023	878 ⁶⁾	355	118	3.220	374
3.634	37.681	37.211	39.248	8.217 ⁷⁾	40.986	21.152	16.130	68.638
4.002	39.930	39.707	41.484	9.898	41.371	21.316	20.299	69.207
—	—	—	12	—	—	—	—	1
—	32	267	17	—	21	15	—	58
— ⁵⁾	5	8	21	— ⁸⁾	6	14	—	221
—	21	311	77	—	94	31	—	866
—	173 ¹⁵⁾	—	472 ²⁾	—	428	128	—	—
—	497	1.026	750 ³⁾	668 ⁹⁾	532	257	—	1.683
—	4	35	—	— ⁸⁾	69	52	—	144
—	732	1.647	1.349	668	1.150	497	—	2.973
2.453.507	86.741.950	78.781.424	— ¹⁾	3.918.405 ¹⁰⁾	121.567.996 ¹⁶⁾	36.100.859 ¹⁶⁾	15.579.212	309.066.906
24.115 ⁶⁾	300.000 ¹⁶⁾	917.709	—	7.314	348.662 ¹⁶⁾	32.520 ¹⁶⁾	277.316	—
—	—	19.227	2.935.912	43.985	—	—	—	— ⁴⁾
—	—	—	—	—	—	—	—	—
8.790 ⁷⁾	414.393 ¹¹⁾	71.595	— ¹⁾	138.971 ¹⁰⁾	480.338	178.061	230.905	75.669
6.451 ⁷⁾	291.687 ¹¹⁾	64.632	—	45.537 ¹⁰⁾	235.624	39.071	322.626	71.290
2.492.863	87.748.030	79.854.587	2.935.912	4.154.212 ¹¹⁾	122.632.620	36.350.511	16.410.059	309.213.865
2.330.346	5.580.052 ¹⁸⁾	4.200.508 ²⁶⁾	—	6.617.475	—	—	1.350.618	6.944.005
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
308.464 ⁸⁾	—	1.821.214 ¹²⁾	5.030.925	297.579	—	—	—	10.654.235
8.558	—	247.429 ¹²⁾	—	18.465	—	—	—	1.471.646
11.809 ⁹⁾	— ¹⁹⁾	188.391 ¹²⁾	—	316.333 ¹²⁾	—	—	2.336.249	1.331.483
80.912	—	52.137 ¹²⁾	—	4.171.139	—	—	—	109.547
—	—	—	—	83.271 ¹³⁾	—	—	—	—
409.743	—	2.309.171	5.030.925	4.886.787	—	—	2.336.249	13.566.911
3.898.869	— ¹⁹⁾	7.387.969	—	21.943.963	—	—	—	21.755.117
— ¹⁰⁾	— ¹⁹⁾	909.016	4.279.750	1.442.097	—	—	—	4.000.883
206.046 ¹¹⁾	— ¹⁹⁾	1.537.359 ²⁸⁾	—	5.800.357 ¹⁴⁾	—	—	—	4.205.931
206.046	—	2.446.375	4.279.750	7.242.454	—	—	—	8.206.864

Objets de la statistique	Russie	Serbie	Suède		
	Exploitation par des particuliers	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par des C ^o privées	Exploitation par des Sociétés mutuelles des habitants
I. Réseaux urbains.					
a. Nombre de réseaux	14	52 ¹⁾	152 ¹⁾	2 ²⁾	14 ²⁾
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes	3.762	784	— ³⁾	—	—
{ souterraines	1.057	27	—	—	—
Totaux	4.819	811	—	—	—
c. Développement en { aériens { en service	60.509	4.285 ²⁾	156.875 ²⁾	151.109 ²⁾	1.892 ²⁾
{ de réserve	913	—			
{ souterrains { en service	349.865	3.639 ³⁾			
{ de réserve	89.466	—			
Totaux	500.753	7.924	156.875	151.109	1.892
II. Circuits interurbains.					
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple	1	—	121	—	—
{ à fil double	—	30 ⁴⁾	3.209 ⁴⁾	—	—
{ internationaux	—	5	19 ⁵⁾	—	—
Totaux	1	35	3.240	—	—
b. Longueur des lignes { aériennes	82	2.130	26.807	—	—
{ souterraines	—	—	228	—	—
{ sous-marines	—	—	219	—	—
Totaux	82	2.130	27.254 ⁶⁾	—	—
c. Développement des fils { aériens	227	3.277	134.368	—	—
{ souterrains	—	—	4.809	— ²⁴⁾	— ²⁴⁾
{ sous-marins	—	—	706	—	—
Totaux	227	3.277	139.883	—	—
III. Stations et postes.					
a. Nombre de stations centrales	49	52	2.064 ⁷⁾	192	27
b. Nombre de cabines publiques	325	63	3.511 ⁸⁾	—	—
c. Nombre de postes d'abonnés	134.205	3.543	144.861 ⁹⁾	68.400	782
Totaux	134.579	3.658	150.436	68.592	809
IV. Personnel.					
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	—	—	4 ¹⁰⁾	—	—
b. Personnel des réseaux : Directeurs et adjoints	170	7 ⁵⁾	35	—	—
Ingénieurs	369	1	—	—	—
Chefs d'équipe et monteurs	991	16	— ¹¹⁾	— ²⁴⁾	— ²⁴⁾
Ouvriers	—	95	—	—	—
Téléphonistes	2.767	274	4.431 ¹²⁾	—	—
Facteurs	121	14	22	—	—
Totaux	4.418	407	4.492 ¹³⁾	—	—
V. Conversations urbaines.					
a. D'abonné à abonné	770.523.173	5.802.894	277.047.500 ¹⁴⁾	—	—
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	—	260	—	—	—
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	—	—	— ¹⁵⁾	— ²⁴⁾	— ²⁴⁾
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné	— ⁴⁾	—	—	—	—
e. Télégrammes téléphonés { départ	—	235	1.134.464 ¹⁶⁾	—	—
{ arrivée	—	—	640.761 ¹⁶⁾	—	—
Totaux	—	5.803.389	278.822.725	—	—
VI. Conversations interurbaines.					
Nombre de conversations	3.398.609	173.484 ⁶⁾	18.381.940 ¹⁷⁾	— ²⁴⁾	— ²⁴⁾
VII. Recettes.					
Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.					
A. Conversations urbaines. a. Abonnements	—	322.390	10.732.638	—	—
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	—	216	— ¹⁸⁾	—	—
c. Recettes diverses	— ³⁾	14.634 ⁷⁾	—	— ²⁴⁾	— ²⁴⁾
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations	—	204.979	9.509.521	—	—
b. Recettes diverses	—	14.416 ⁸⁾	—	—	—
Totaux	—	556.635	20.242.159	—	—
VIII. Dépenses.					
a. Etablissement antérieur à l'année courante	— ⁵⁾	— ⁹⁾	79.852.682	— ²⁴⁾	— ²⁴⁾
b. Dépenses de l'année courante { Personnel	— ⁵⁾	— ¹⁰⁾	11.947.598 ¹⁹⁾	— ²⁴⁾	— ²⁴⁾
{ Matériel	—	—	—	—	—
Totaux	—	—	11.947.598	—	—

Suisse	Tunisie	Observations
Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	
442 ¹⁾	96 ¹⁾	Afrique du Sud (Union). — Les données se rapportant exclusivement à l'exercice 1912 ne peuvent pas être fournies. Le chiffre indiqué se rapporte à l'état des fils au 31 Janvier 1913. — ²⁾ Le service téléphonique étant en grande partie confondu avec les services postal et télégraphique, ces données ne peuvent pas être fournies.
20.901	915	
1.176	14	
22.077 ²⁾	929	
74.052 ³⁾	1.830 ³⁾	Allemagne. — ¹⁾ Non compris les lignes, fils et stations dans les protectorats allemands et en Chine. — ²⁾ La transformation des fils simples en fils doubles a eu lieu presque partout. — ³⁾ Fils de bronze de 1,5 mm — ⁴⁾ Câbles souterrains et sous-fluviaux de 1, 2, 4, 5, 7, 10, 14, 20, 25, 28, 50, 56, 75, 100, 112, 125, 150, 168, 175, 200, 224, 250, 300, 350, 400, 450 et 500 conducteurs doubles. Les câbles sont entourés de fils de fer protecteurs ou ne sont revêtus que d'une gaine de plomb et sont posés dans des tubes en fer fondu ou dans des conduits en ciment. — ⁵⁾ Fils de bronze ou fils de cuivre dur de 5,0, 4,5, 4,0, 3,0, 2,5, 2,0 et 1,5 mm., fils doubles métalliques (fils de fer revêtus d'une couche de bronze) de 5, 4, 3 et 2 mm. et comme essai fil d'aluminium de 4 mm. de diamètre. — ⁶⁾ Fils aériens et fils qui sont en partie aériens, en partie souterrains ou sous-marins. — ⁷⁾ Il n'est pas possible de fournir des indications; les lignes sont comprises, comme partie du réseau télégraphique, dans le tableau statistique des télégraphes (I. Réseau). — ⁸⁾ Ces fils sont compris, comme partie du réseau télégraphique, dans le tableau statistique des télégraphes (I. Réseau). — ⁹⁾ Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre de agents affectés au service téléphonique. — ¹⁰⁾ La réunion des postes, des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique.
242.721 ⁴⁾	1.113	
316.773	1.035	
316.773	3.978	
965 ⁵⁾	85 ⁴⁾	
73 ⁶⁾	—	
1.038 ⁷⁾	85	
— ⁸⁾	— ⁵⁾	
26.681	7.472	
3.528 ⁹⁾	124	
46	2	
30.255	7.598	
789 ¹⁰⁾	96	
1.332 ¹¹⁾	96	
89.241	2.126	
91.362	2.318	
130 ¹⁾	—	
144 ¹³⁾	—	
1.029 ¹⁴⁾	— ⁶⁾	
791 ¹⁵⁾	—	
6	—	
2.100	—	
55.474.572	910.845	
43.676	—	
235.609 ¹⁶⁾	—	
216.159 ¹⁶⁾	—	
55.970.016	910.845	
12.598.834 ¹⁷⁾	475.155	
Fr.	Fr.	
5.004.359 ¹⁸⁾	44.642 ⁷⁾	
2.780.589 ¹⁹⁾	—	
1.149.608 ²⁰⁾	4.899 ⁸⁾	
4.945.898 ²¹⁾	192.829	
3.031 ²²⁾	—	
13.883.485	242.370	
64.117.663 ²³⁾	— ⁹⁾	
4.023.659	— ⁶⁾	
9.859.826 ²⁴⁾	—	
13.883.485	—	
Australie (Fédération). Queensland (année 1911). — ¹⁾ Dont 45 à fil double et 28 à fil simple avec retour par la terre. — ²⁾ Fil de cuivre dur de 79 mils. de diamètre, fil de bronze de 66 mils de diamètre et fil de fer galvanisé de 112 mils de diamètre. — ³⁾ Câbles de 7, 10, 13, 26, 39, 52, 78, 104, 208 et 416 paires de conducteurs, isolés au papier et revêtus de plomb. — ⁴⁾ Fil de cuivre dur de 113 et 138 mils. de diamètre et fil de fer galvanisé de 121 et 171 mils de diamètre. — ⁵⁾ Compris dans les indications relatives aux réseaux urbains. — ⁶⁾ A savoir: 92 dames et 93 hommes.		
Australie (Fédération). Australie méridionale (année 1911). — ¹⁾ A savoir: 37 à fil double et 39 à fil simple avec retour par la terre. — ²⁾ Fil de fer galvanisé de 121 mils. de diamètre et pesant 56 kg. par kilomètre, et fil de cuivre dur de 112 et 79 mils de diamètre et pesant		

Statistique des communications téléphoniques, année 1912.

Observations

56 et 28 kg. par kilomètre. Les câbles aériens sont de 13 à 20 paires de conducteurs, isolés au papier et revêtus de plomb. Les câbles souterrains sont de 52 à 208 paires de conducteurs, isolés au papier et revêtus de plomb. — 3) Fil de cuivre dur, pesant 56 et 28 kg. par kilomètre et fil de fer galvanisé pesant 112 et 56 kg par kilomètre. — 4) Les services des postes des télégraphes et des téléphones étant réunis, on ne peut indiquer les nombres du personnel exclusivement afférent au service téléphonique.

Australie (Fédération). Australie occidentale (année 1911). — 1) Fil double et fil simple. — 2) Fil de cuivre de 111,9, 79,1 et 66,2 mils. de diamètre et fil de bronze de 56 mils. de diamètre. — 3) Câbles de 52, 104 et 208 paires de conducteurs, isolés au papier et revêtus de plomb — 4) Fil de cuivre de 111,9 et 79,1 mils. de diamètre et fil de fer galvanisé de 121 mils de diamètre. — 5) Le service téléphonique est placé sous la direction du Deputy Postmaster General. — 6) Il y a, en outre, 186 qui ne s'occupent que partiellement du service téléphonique. — 7) Il y a, en outre, 17 qui ne s'occupent que partiellement du service téléphonique. — 8) Il y a, en outre, 38 qui ne s'occupent que partiellement du service téléphonique. Y compris 58 ouvriers employés à titre temporaire, qui sont payés à raison de 9 sh. par jour. — 9) Chiffre approximatif — 10) Aucun relevé n'en a été fait.

Australie (Fédération). Tasmanie (année 1911). — 1) La plupart sont des circuits métalliques, le reste à fil simple avec retour par la terre. — 2) En partie câbles de 13, 26 et 52 paires de conducteurs, isolés au papier et revêtus de plomb, ainsi que câbles de 26 et 52 paires de conducteurs, isolés au papier et revêtus de caoutchouc. — 3) Fil de cuivre de 100 et 70 lbs par mille et fil de bronze de 70 lbs. par mille. — 4) Câbles de 104, 26, 208 et 260 paires de conducteurs, isolés au papier, revêtus de plomb et posés dans des conduits en fer et en acier. — 5) Fil de cuivre de 200 et 100 lbs. et fil de fer de 200 et 400 lbs. Tous à fil simple avec retour par la terre. — 6) Fil de cuivre. Tous à double fil. — 7) Fil de cuivre, bronze et fer galvanisé. — 8) Assurent aussi le service télégraphique. — 9) A savoir : 15 à titre permanent avec un traitement annuel de £ 126 et engagés pour les deux services (télégraphes et téléphones) et 78 à titre temporaire, payés à raison de 7 à 12 sh. par jour. 60 de ces derniers sont entièrement affectés au service téléphonique, tandis que les autres 18 ne s'en occupent que partiellement. — 10) A savoir : 5 hommes et 24 dames. — 11) Affectés aux deux services. — 12) La taxe varie, suivant la distance, de 1 d. à 1 sh. 10 d. par conversation de 3 minutes. — 13) Ce genre de service n'existe pas. — 14) 3467 télégrammes téléphonés ont été soumis à une surtaxe de 3 d. chacun. Au delà d'un rayon de 2 milles compté à partir d'un bureau télégraphique, l'original des télégrammes téléphonés est remis par voie postale. — 15) Aucun relevé n'en a été fait. — 16) 3 £ 10 sh. par an pour une installation située à une distance de 2 milles de la centrale et 10 sh. pour chaque quart de mille en sus. — 17) Les conversations sont taxées comme suit : jusqu'à 2000 conversations, 2 conversations pour 1 d.; au-dessus de 2000 conversations, 3 conversations pour 1 d.

Autriche. — 1) Y compris des centrales pour raccordements particuliers. — 2) La construction, l'installation et l'exploitation du service sont entre les mains des fonctionnaires du télégraphe. — 3) 20 deniers par conversation de 3 minutes. — 4) Y compris 54.956 phonogrammes. — 5) 10 deniers par fraction indivisible de 50 mots. — 6) Droits pour la reconstruction des appareils, etc.

Belgique. — 1) Fils de bronze de 1,4, 1,6, 2, 2,4, 2,7 et 3 mm. de diamètre. — 2) A savoir : 251 km. de lignes sous-fluviales et 135.598 km. de lignes souterraines. Pour ces dernières, il a été employé : 1° des câbles isolés au papier et munis d'une gaine de plomb, à 400, 350, 325, 300, 275, 260, 250, 235, 225, 200, 180, 175, 170, 160, 150, 130, 125, 100, 75, 55, 50 et 25 paires de conducteurs; 2° des câbles armés comme ceux sous 1° et munis, en outre, d'une armature de fils d'acier, à 400, 350, 325, 300, 275, 250, 225, 200, 180, 175, 170, 160, 150, 130, 125, 100, 75, 50 et 25 paires de conducteurs; 3° des câbles sous plomb, isolés au caoutchouc, à 75, 50 et 25 paires de conducteurs. Tous les câbles contiennent des fils de cuivre de 0,6, 0,7, 0,8, 1 ou 2 mm. de diamètre à 98% de conductibilité. — 3) Dans ce nombre sont compris 6624 km. d'installations diverses indépendantes des réseaux urbains et 109 km. de fils télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe. — 4) Fils de bronze de 1,4, 1,6, 2, 2,4, 2,5, 2,7, 3, 4 et 5 mm. de diamètre. — 5) Fils de bronze de 2, 3, 3,25, 3,5, 4, 4,5, 5 et 5,5 mm. de diamètre. — 6) Y compris 49 circuits télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe. — 7) A savoir : 34.067 km. de circuits servant, soit à la téléphonie à grande distance interne, soit à la téléphonie internationale (dont 7406 km. de fils télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe) et 8365 km de circuits servant exclusivement à la téléphonie internationale. — 8) Ce chiffre représente non pas le nombre des cabines publiques, mais celui des bureaux publics, dont un certain nombre, les plus importants, sont pourvus de plusieurs cabines. — 9) A savoir : 46.645 postes primaires et 10.277 postes supplémentaires à l'usage des abonnés. 46.461 de ces postes primaires sont reliés par un fil double aux bureaux centraux. — 10) Au 31 Décembre 1912, il y avait 98 abonnés au service téléphonique interurbain interne, 17 abonnés au service international et 4 abonnés aux communications avec les services établis dans les stations de chemins de fer. — 11) Non compris les fonctionnaires et employés s'occupant simultanément de télégraphie et de téléphonie au nombre de 167. — 12) Non compris les chefs de réseau s'occupant à la fois de télégraphie et de téléphonie. — 13) Compris sous la rubrique : „Directeurs et adjoints“. — 14) Chefs d'atelier, contre-maitres, brigadiers, traceurs-surveillants et surveillants de travaux. — 15) Ouvriers s'occupant exclusivement de téléphonie. — 16) 115 hommes et 663 femmes. Non compris les fonctionnaires et employés s'occupant à la fois de télégraphie et de téléphonie au nombre de 500. — 17) Chiffre établi d'après le

Statistique des communications téléphoniques, année 1912.

Observations

mouvement de 2 journées ouvrables et d'un dimanche de chaque mois — ¹⁸⁾ 7691 de ces communications ont donné lieu à double taxe. — ¹⁹⁾ Avis d'appel téléphonique ayant pour objet d'inviter un correspondant à se mettre en communication, par la voie téléphonique, avec l'expéditeur de l'avis ou avec un tiers à désigner. La taxe à percevoir pour l'avis est de 25 centimes dans le régime urbain et de 35 centimes dans le régime interurbain. — ²⁰⁾ Transmission gratuite. — ²¹⁾ A savoir : a) 15.731 avis d'appel téléphonique (taxe 35 centimes, voir observation 19), b) 1.657.848 conversations du service intérieur (dont 1.302.362 de 5 minutes ou moins et 355.486 de 6 à 10 minutes) et c) 942.149 du service international. Ce dernier chiffre représente le nombre des unités de taxe (3 minutes), mais les conversations proprement dites (comportant une ou plusieurs unités) se sont élevées à 594.106. — ²²⁾ Dont fr. 3649 pour avis d'appel téléphonique. — ²³⁾ A savoir : fr. 323 pour cartes payantes et fr. 320 pour abonnements aux communications du public avec les services établis dans les stations de chemins de fer. — ²⁴⁾ A savoir : fr. 1.924.703 du service intérieur (dont fr. 88.657 pour abonnements et fr. 5530 pour avis d'appel téléphonique) et fr. 1.286.069 du service international, part belge (dont fr. 20.064 pour abonnements). — ²⁵⁾ Cette somme se rapporte aux produits extraordinaires. — ²⁶⁾ Comprend : a) une somme de fr. 11.430.582 représentant le coût de la reprise par l'Etat des réseaux téléphoniques concédés, b) la valeur des approvisionnements en magasin et à pied d'œuvre au 31 Décembre 1911, soit fr. 3.592.693 (dans les renseignements relatifs aux années antérieures à 1911, il avait été fait abstraction de cette valeur). — ²⁷⁾ Dont fr. 9.180.655 de dépenses de premier établissement.

Bosnie-Herzégovine. — ¹⁾ Les abonnés sont desservis par des fils doubles. — ²⁾ Fils de bronze de 1,5 mm. de diamètre. — ³⁾ Fils de bronze (1 de 2 mm, 8 de 3 mm, 1 de 3 et 4 mm., 1 de 4 mm. et 1 de 3 et 5 mm de diamètre). — ⁴⁾ Fils aériens doubles de bronze (4 de 2 mm., 4 de 3 mm. et 3 de 4 mm. de diamètre). — ⁵⁾ Avec fils de retour. — ⁶⁾ Y compris 12 postes à l'usage des fonctionnaires de l'Administration des postes et des télégraphes. — ⁷⁾ Direction commune aux postes, télégraphes et téléphones. — ⁸⁾ Le reste est commun aux postes et aux télégraphes — ⁹⁾ Les ingénieurs du télégraphe contrôlent aussi les installations téléphoniques. — ¹⁰⁾ Le reste est commun aux télégraphes. — ¹¹⁾ A titre permanent, salaire fr. 2,60 par jour. Le reste est commun aux télégraphes. — ¹²⁾ Dames. Le reste est commun aux postes et aux télégraphes. — ¹³⁾ Commun aux postes et aux télégraphes. — ¹⁴⁾ Fr. 0,20 par conversation de 3 minutes. — ¹⁵⁾ Avis téléphonique (invitation pour la conversation), 10 centimes de taxe fixe et 1 centime par mot. — ¹⁶⁾ 10 centimes par télégramme. — ¹⁷⁾ Les copies de télégrammes sont remises par voie postale ou „télégraphe restant“. — ¹⁸⁾ Unité de temps : 3 minutes. — ¹⁹⁾ A savoir : fr. 72.241 pour les abonnements et fr. 28.196 comme frais de première installation. — ²⁰⁾ Par suite de la réunion des services des télégraphes et téléphones, les dépenses afférentes au service téléphonique ne peuvent pas être indiquées.

Bulgarie. — ¹⁾ Tous les circuits téléphoniques interurbains sont équipés pour la télégraphie simultanée d'après le système „Cailho“. — ²⁾ Sous-fluvial. — ³⁾ Les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — ⁴⁾ La réunion des postes, des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les dépenses afférentes au personnel.

Colonies françaises (Afrique équatoriale française. Moyen Congo). — ¹⁾ A fil double. — ²⁾ A savoir : 66 km. à fil de bronze de 15/10 mm. de diamètre, 3 km. à fil de bronze de 11/10 mm. et 6 km. à fil bi-métallique de 23/10 mm. — ³⁾ Le service téléphonique est assuré par le personnel des postes et des télégraphes. — ⁴⁾ Le taux de l'abonnement est fixé à fr. 250 par poste principal et à fr. 40 par poste supplémentaire. — ⁵⁾ Cessions d'appareils téléphoniques et accessoires. — ⁶⁾ Les dépenses sont communes avec celles des postes et des télégraphes.

Colonies françaises (Afrique occidentale française. Sénégal). — ¹⁾ Le réseau de St-Louis est entièrement établi au double fil. Celui de Dakar comporte encore certains circuits avec retour par la terre. — ²⁾ Fil de bronze de 11/10 et 15/10 de millimètre et fil de fer de 3 mm. de diamètre. — ³⁾ Un câble sous-marin est employé concurremment pour les communications télégraphiques et téléphoniques entre Dakar et Gorée. — ⁴⁾ Le personnel des services des postes et des télégraphes assure aussi le service téléphonique. — ⁵⁾ Les dépenses des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunies, celles afférentes au service téléphonique ne peuvent être indiquées séparément. Les frais d'installation sont à la charge des abonnés.

Colonies françaises (Côte d'Ivoire). — ¹⁾ En partie de conducteurs télégraphiques utilisés pour le service téléphonique, en partie de conducteurs exclusivement téléphoniques. — ²⁾ Dont 4 (Adzopé, Béoumi, Tiébissou et Yamoussoukrou) sont ouverts seulement au service officiel.

Colonies françaises (Guinée française). — ¹⁾ A l'exception d'une téléphoniste exclusivement chargée de mettre les abonnés en communication, le personnel qui participe au service téléphonique est le même que pour la poste et le télégraphe. — ²⁾ Le personnel et le matériel étant communs aux deux services télégraphique et téléphonique, ces chiffres ne sont qu'approximatifs.

Colonies françaises (Indochine française). — ¹⁾ Le personnel chargé du télégraphe dirige en même temps le service téléphonique. — ²⁾ Exclusivement pour les téléphonistes.

Colonies françaises (Nouvelle-Calédonie). — ¹⁾ Fil simple avec retour par la terre. Fil de cuivre dur de 1 mm. et fil de fer galvanisé de 3 mm. de diamètre. — ²⁾ Fil de bronze de 2 mm. et fil de fer galvanisé de 3 mm. de diamètre.

Statistique des communications téléphoniques, année 1912.

Observations

— ³⁾ 26 préposés aux cabines publiques exercent leur emploi gratuitement. — ⁴⁾ Les postes, télégraphes et téléphones forment un service unique ressortissant à la même direction. Dans la plupart des stations, le personnel s'emploie à l'une ou à l'autre des branches du service, selon les besoins du moment. — ⁵⁾ La transmission téléphonique des télégrammes n'est admise que d'une façon officieuse et ne supprime pas la remise à domicile. — ⁶⁾ Les dépenses représentant l'établissement et l'entretien du réseau téléphonique sont confondues avec celles du réseau télégraphique.

Colonies portugaises (Angola). — ¹⁾ Fil simple avec retour par la terre. — ²⁾ Fil de fer galvanisé de 2 mm. de diamètre. — ³⁾ A la charge du service des télégraphes. — ⁴⁾ D'après l'équivalent de 20 centavos (200 reis) pour un franc. — ⁵⁾ Les dépenses sont confondues avec celles du service télégraphique.

Colonies portugaises (Inde portugaise). — ¹⁾ Fil simple avec retour par la terre. — ²⁾ Fil de fer galvanisé de 2 mm. de diamètre. — ³⁾ D'après l'équivalent de 20 centavos (200 reis) pour un franc.

Colonies portugaises (Macao). — ¹⁾ Fil simple avec retour par la terre. — ²⁾ Fil de cuivre dur de 1,5 mm. de diamètre. — ³⁾ D'après l'équivalent de 20 centavos (200 reis) pour un franc.

Colonies portugaises (S. Thomé et Principe). — ¹⁾ Fil simple avec retour par la terre. — ²⁾ Fil de fer galvanisé de 2 mm. et fil de bronze silicieux de 1,5 à 2 mm. de diamètre. — ³⁾ D'après l'équivalent de 20 centavos (200 reis) pour un franc.

Colonies portugaises (Timor). — ¹⁾ Fil simple avec retour par la terre. — ²⁾ Fil de fer galvanisé de 2 mm. de diamètre. — ³⁾ D'après l'équivalent de 20 centavos (200 reis) pour un franc.

Congo belge. — ¹⁾ Les abonnés sont desservis par des fils doubles; une partie des lignes sert simultanément au service télégraphique et au service téléphonique. — ²⁾ Fil de bronze phosphoreux de 2 mm. de diamètre. — ³⁾ Fil de bronze phosphoreux de 2 mm. et fil de fer de 4 mm. de diamètre. — ⁴⁾ Une partie des lignes sert simultanément au service télégraphique et au service téléphonique. — ⁵⁾ Y compris les appareils reliant les services publics aux bureaux centraux. — ⁶⁾ Le personnel du service télégraphique assure en même temps le service téléphonique. — ⁷⁾ Prix de l'abonnement: fr. 250 l'an; les frais de première installation sont supportés par l'Administration. — ⁸⁾ Taxes d'appel. — Les dépenses se confondent avec celles du service télégraphique.

Danemark. — ¹⁾ Année budgétaire du 1^{er} Avril 1912 au 31 Mars 1913. — ²⁾ Fils d'acier de 3 mm. de diamètre hors des villes et fils de bronze de 1,5 mm. de diamètre dans les villes. — ³⁾ La communication avec l'Allemagne est établie par trois voies (via Kolding, via Syltholm-Fehmarn et via Gjedser-Warnemünde), par sept fils doubles de cuivre dur, savoir: trois de 5 mm., quatre de 4 mm. Avec la Suède, la communication est établie par deux voies (via Vedbæk-Hildesborg et via Elsinore-Helsingborg) par sept fils doubles de cuivre dur, savoir: quatre de 3 mm. et trois de 4,5 mm. Les conversations avec la Norvège sont échangées à travers la Suède via Elsinore-Helsingborg. — ⁴⁾ Câbles souterrains avec 40 conducteurs (4×4 + 12×2) avec un fil fin de fer. Isolation de papier sous plomb et ruban de fer. — ⁵⁾ Y compris 1579 km. de lignes comportant aussi des fils télégraphiques. — ⁶⁾ Y compris 36 km. de câbles comportant aussi des fils télégraphiques. — ⁷⁾ Y compris 119 km. de câbles comportant aussi des fils télégraphiques. — ⁸⁾ La plupart des câbles avec self-induction artificielle (un fil fin de fer) contiennent 4 ou 8 conducteurs. — ⁹⁾ Personnel commun avec les télégraphes d'Etat. — ¹⁰⁾ La transmission téléphonique de ces télégrammes est gratuite. A la demande du destinataire, les télégrammes arrivés sont, en outre, portés à son domicile par facteur. — ¹¹⁾ La réunion des services télégraphique et téléphonique ne permet pas d'établir les chiffres des dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique. — ¹²⁾ Les abonnés sont desservis tant par des fils simples que par des fils doubles. — ¹³⁾ Y compris 108 stations centrales secondaires. — ¹⁴⁾ Dont 559 cabines publiques automatiques. — ¹⁵⁾ Ordinairement des dames. — ¹⁶⁾ Ce chiffre n'indique que le nombre de conversations. Le nombre d'unités n'est pas donné, ni par les compagnies privées, ni par l'administration des îles de Féroé. — ¹⁷⁾ Non compris les dépenses d'établissement de l'année courante. — ¹⁸⁾ La plupart des stations centrales et des cabines publiques sont desservies par des personnes particulières.

Egypte. — ¹⁾ Dont 9 loués à la Compagnie des Téléphones d'Egypte, savoir: 4 entre Le Caire et Alexandrie, 1 entre Le Caire et Tantah, 1 entre Le Caire et Zagazig, 1 entre Le Caire et Port-Said, 1 entre Mansurah et Tantah-Alexandrie et 1 entre Ismaïla-Suez. — ²⁾ Relèvent de la Compagnie des Téléphones d'Egypte. — ³⁾ A savoir: 2 appartenant à l'administration des télégraphes et 39 relevant de la Compagnie des Téléphones d'Egypte. — ⁴⁾ Pour les 2 circuits exploités par l'administration des télégraphes, le service est assuré par les agents des télégraphes; pour les autres circuits, par le personnel de la Compagnie des Téléphones d'Egypte. — ⁵⁾ Non compris le nombre des conversations échangées sur les lignes de la Compagnie des Téléphones d'Egypte. L'unité de temps est de 3 minutes. — ⁶⁾ Sur les circuits exploités par l'administration des télégraphes. — ⁷⁾ Loyers de 9 circuits loués à la Compagnie des Téléphones d'Egypte et redevance des lignes téléphoniques privées installées par la Compagnie des Téléphones d'Egypte dans les provinces.

Espagne. — ¹⁾ Avec la France, savoir: Madrid-Bordeaux, Barcelone-Cette, Portbou-Perpignan, St. Sébastien-Bayonne et Irun-Hendaye. — ²⁾ Service international avec la France.

France. — ¹⁾ Les dépenses téléphoniques étant fusionnées avec celles de la poste et du télégraphe, ces chiffres ne peuvent être fournis

Statistique des communications téléphoniques, année 1912.

Observations

Grande-Bretagne et Irlande. — 1) Année financière du 1^{er} Avril 1912 au 31 Mars 1913. Ces données se rapportent exclusivement à la téléphonie exploitée par l'Etat. Deux stations téléphoniques centrales appartiennent à des autorités locales et une à l'Etat de Guernsey. — 2) La plupart des abonnés sont desservis par des circuits métalliques. — 3) Les services télégraphique et téléphonique étant réunis et les fils télégraphiques et téléphoniques suivant souvent les mêmes routes, ces indications ne peuvent pas être fournies. — 4) Principalement des fils de bronze pesant 11 kg. par kilomètre. Pour des raisons de construction, on emploie exceptionnellement aussi des fils de bronze pesant 20 kg. par kilomètre et fils de cuivre dur pesant 28 ou 42 kg. par kilomètre. — 5) Dont 1358 km. sont sous-marins. Les câbles aériens et souterrains sont de cuivre. Pour les lignes des abonnés, on emploie du fil de cuivre pesant, suivant la distance de la station centrale, 2, 3 ou 6 kg. par kilomètre et 3, 6 ou 11 kg. pour les raccordements interurbains ordinaires. Pour relier des stations centrales urbaines à des stations centrales interurbaines, on se sert de fil de plus grand poids. Un grand nombre de câbles souterrains desservant les abonnés de Londres contient, suivant la distance de la station centrale, soit de 400 à 600 conducteurs pesant 6 kg. par kilomètre ou de 800 à 1600 conducteurs pesant 3 kg. par kilomètre. — 6) Il y a, en outre, 1.093.158 kilomètres de fils de réserve (121.098 km. aériens, 971.677 km. souterrains et 383 km. sous-marins) disponibles aux deux services télégraphique et téléphonique, qui ne peuvent pas être séparément indiqués. — 7) Non compris 253 circuits superposés formés chacun de deux circuits métalliques ordinaires au moyen de transformateurs. — 8) A savoir : 9 avec la France et 4 avec la Belgique. — 9) Tous les circuits interurbains sont des circuits métalliques. Les fils aériens sont de cuivre dur pesant 28, 42, 56, 85, 113, 169 ou 225 kg. par kilomètre suivant la longueur du circuit. Les câbles souterrains sont de cuivre pesant 20, 28, 42 ou 56 kg. par kilomètre de conducteur, isolés au papier et enveloppés dans du plomb. Les câbles sous-marins sont formés d'un toron de 4 conducteurs, chacun pesant 73 kg. par mille nautique, et isolés avec de la gutta-percha pesant 91 kg. par mille nautique. — 10) La diminution, comparée avec les données des années précédentes, est due au fait que, dans diverses villes, les stations centrales de l'ancienne „National Telephone Co“ ont été confondues avec celles de l'Etat. — 11) En grande partie commun pour les services des postes, des télégraphes et des téléphones. — 12) Aucun relevé n'en a été fait. — 13) La grande augmentation, comparée avec les données de l'an précédent, s'explique par le fait que, concernant les réseaux rachetés de la „National Telephone Co“, ces données se rapportent pour l'exercice 1912/1913 à une année entière, tandis qu'elles ne comprenaient pour l'exercice 1911/1912 qu'une période de 3 mois. — 14) Dont 222.000 ont été consignées par exprès. — 15) Ce chiffre comprend 203.127 conversations échangées avec l'étranger. Chaque conversation interurbaine compte pour une unité, indépendamment de sa durée. — 16) Y compris les redevances des concessionnaires et les recettes des fils loués aux concessionnaires. — 17) Y compris fr. 934.844 pour conversations échangées avec l'étranger. — 18) Y compris fr. 49.938.790 de dépenses pour amortissement du capital et intérêts.

Grèce. — 1) Les lignes sont à fils doubles. — 2) Fils bi-métalliques de 1,5 mm. de diamètre. — 3) Les installations se font aux frais de l'Etat, mais les appareils téléphoniques sont à la charge des abonnés. — 4) La Direction est confondue avec celle des Postes et des Télégraphes. — 5) Chargés de porter les messages téléphoniques de la ligne Athènes-Aegion-Patras. — 6) La construction, les installations et l'exploitation sont entre les mains des employés du télégraphe. — 7) Il n'existe pas de données exactes à ce sujet. — 8) Ce chiffre se rapporte seulement à la ligne Athènes-Aegion-Patras. — 9) Les dépenses sont communes avec celles des postes et des télégraphes. Elles se sont élevées en tout à fr. 4.746.060.

Hongrie. — 1) A fils doubles. — 2) Fils d'acier de 1,8 mm. de diamètre. — 3) Fils aériens. — 4) Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — 5) 20 fillers par conversation. — 6) 10 fillers par télégramme. — 7) Unité de temps : 3 ou 5 minutes. — 8) Les postes, télégraphes et téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique.

Indes britanniques. — 1) Ces renseignements font défaut. — 2) Il n'y a pas de personnel spécial pour le service téléphonique. — 3) Des taxes annuelles sont comptées. — 4) Il n'y a pas de compte spécial pour le téléphone. — 5) Réseaux de Ahmedabad, Bombay et Karachi, exploités par la „Bombay Telephone Co“ ; réseaux de Calcutta et Howrah, exploités par la „Bengal Telephone Co“, et réseaux de Madras, Moulmein et Rangoon, exploités par la „Oriental Telephone Co“.

Indes néerlandaises. — 1) Fils simples et fils doubles. — 2) Fils de bronze de 1,5 mm., fils d'acier de 2 et 3 mm. et fils de fer galvanisé de 4 mm. de diamètre. — 3) Câbles de 14 à 224 conducteurs doubles de Felten & Guillaume de 0,8 mm. de diamètre avec isolation au papier et couverts d'un manteau de plomb de 2,5 à 3 mm.; armature en fils de fer galvanisé de section trapézoïdale de 2,5 mm. — 4) Fils de bronze silicieux de 3,5 mm. et fils de fer galvanisé de 3 mm. — 5) Automatique. — 6) Les circuits interurbains sont construits par le service des télégraphes et exploités par celui des téléphones. — 7) Un ingénieur appartient à la Direction centrale et est compris sous la rubrique IV a. — 8) Trois classes de personnes. — 9) Tous des indigènes ; à titre permanent. Les ouvriers sont en grand nombre des indigènes et employés temporairement (coulis). — 10) Dont 255 hommes indigènes et chinois ; le reste sont des dames européennes. — 11) Ne peut pas être indiqué. — 12) L'unité de temps est de 3 minutes. — 13) Il y a trois taxes mensuelles, soit de fr. 20, fr. 25 et fr. 30. La deuxième seulement dans quelques réseaux spécialement désignés par le Gouvernement. Les abonnés au delà d'un rayon de 3 km. (parfois 6 km.) paient une contribution supplémentaire dépendant de la distance. Un grand nombre de réseaux est encore soumis à un tarif spécial. — 14) Quatorze compagnies, dont deux seulement exploitent des lignes interurbaines. — 15) Fils de cuivre de 2,5 et 3 mm., fils d'acier N° 12 et fils de fer galvanisé de 2 et 3 mm. de dia-

Statistique des communications téléphoniques, année 1912.

Observations

mètre. — ¹⁶⁾ Fils d'acier, fils de fer galvanisé et fils de cuivre. — ¹⁷⁾ Câbles de 28 à 84 conducteurs doubles avec isolation au papier (Felten & Guillaume). — ¹⁸⁾ Fils d'acier et fils de cuivre de 3 mm. — ¹⁹⁾ La plupart des ouvriers sont employés à titre permanent; ils sont payés soit au mois, soit à la journée; les traitements mensuels varient entre fr. 12 et fr. 75 et les salaires journaliers entre 85 cts. et fr. 2. — ²⁰⁾ La plupart sont des hommes; à titre permanent; les traitements varient entre fr. 20 et fr. 70 par mois. — ²¹⁾ Hommes, à titre permanent; les traitements varient de fr. 14 à fr. 70 par mois. — ²²⁾ Pour renseignements de tarifs, voir la statistique téléphonique de l'année 1905. — ²³⁾ Vente de matériel rebuté et intérêt du capital de réserve. — ²⁴⁾ Non compris les dépenses de deux compagnies.

Islande. — ¹⁾ Les lignes et le personnel sont communs pour le trafic des télégraphes et des téléphones. — ²⁾ Ouvertes aussi à la correspondance télégraphique. — ³⁾ La réunion des services télégraphique et téléphonique ne permet pas d'établir les chiffres des dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique.

Japon, Chosen, Formose, Sakhalin japonais et Réseau japonais en Mandchourie. — ¹⁾ Année budgétaire du 1^{er} Avril 1912 au 31 Mars 1913. — ²⁾ Dont 858 sont des réseaux des zones spéciales. — ³⁾ Non compris 0,4 km. de câbles sous-marins. — ⁴⁾ Non compris 121 km. de câbles sous-marins. — ⁵⁾ Dont 45 circuits duplex, 127 circuits en communication simultanée des télégraphes et des téléphones et 341 circuits destinés à la fois aux télégraphes et aux téléphones. — ⁶⁾ La fusion des postes, des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les chiffres du personnel et des dépenses exclusivement afférents au service téléphonique. — ⁷⁾ Y compris le nombre des conversations échangées par les téléphones automatiques. La taxe d'une conversation de 5 minutes est fixée à fr. 0,125. — ⁸⁾ Fr. 0,125 pour une conversation. — ⁹⁾ On perçoit fr. 0,075 par télégramme. — ¹⁰⁾ Unité de conversation: 5 minutes. — ¹¹⁾ A savoir: 28 à fil double et 5 à fil simple. — ¹²⁾ Fils de cuivre dur de 1,422 mm. de diamètre pesant 50 lbs. par mille, ou fils de fer de 2,184 mm. de diamètre pesant 100 lbs., ou bien fils de cuivre doux de 0,8128 mm. de diamètre. — ¹³⁾ Fils de cuivre doux de 0,9144 mm. de diamètre. — ¹⁴⁾ Fils de cuivre dur de 1,422 mm. de diamètre pesant 50 lbs.; fils de cuivre dur de 2,007 mm. de diamètre pesant 100 lbs.; fils de cuivre dur de 2,845 mm. de diamètre pesant 200 lbs.; fils de cuivre dur de 4,013 mm. de diamètre pesant 400 lbs.; fils de fer de 4,343 mm. de diamètre pesant 400 lbs. — ¹⁵⁾ En outre, 6 km. de câbles sous-marins. — ¹⁶⁾ En outre, 8 km. de câbles sous-marins. — ¹⁷⁾ Fils de fer pesant 100 et 200 lbs; fils de cuivre dur pesant 100 lbs.; câbles sous plomb, isolés au papier, à 25 et 50 paires de conducteurs; câbles isolés au caoutchouc, à 25 et 50 paires de conducteurs. — ¹⁸⁾ Câbles sous plomb, isolés au papier, à 50, 100, 200, 300 et 400 paires de conducteurs. — ¹⁹⁾ Dont 4 circuits duplex, 10 circuits en communication simultanée des télégraphes et des téléphones. — ²⁰⁾ Fils de cuivre dur pesant 100, 200, 300 et 400 lbs.; fils d'acier recouvert d'une couche de cuivre; fils de fer pesant 200 et 400 lbs.; câbles sous plomb, isolés au papier, à 50 paires de conducteurs.

Luxembourg. — ¹⁾ Les abonnés sont desservis par des fils doubles dans le réseau de Luxembourg et par des fils simples avec retour par la terre dans tous les autres réseaux. — ²⁾ Fils de bronze phosphoreux d'un diamètre de 1,5 mm. — ³⁾ a) Câbles souterrains isolés au papier et munis d'une gaine de plomb à 25, 50, 65, 75, 100, 110, 125, 150, 225, 250, 260 et 300 paires de conducteurs. b) Câbles de même nature munis, en outre, d'une armature de fils d'acier à 25, 50, 65, 75, 100, 110, 125, 150, 225, 250, 260 et 300 paires de conducteurs. c) Câbles sous plomb, isolés au caoutchouc à 35 et 25 paires de conducteurs. Les câbles contiennent des fils de cuivre de 0,8 et 1,5 mm. de diamètre à 98 % de conductibilité. — ⁴⁾ Fils aériens de bronze phosphoreux d'un diamètre de 2 (interurbains), de 3 et 4 mm. (internationaux). — ⁵⁾ La réunion des services — postes, télégraphes et téléphones — ne permet pas de faire une distinction pour le personnel exclusivement attaché au service téléphonique. — ⁶⁾ La taxe est fixée à 25 cts. pour la communication demandée par un non-abonné avec un abonné et à 50 cts. pour toute autre communication. — ⁷⁾ 10 cts. par télégramme. Les copies des télégrammes arrivés sont remises par voie postale. — ⁸⁾ Le Grand-Duché de Luxembourg a le système des abonnements forfaitaires. Le prix de l'abonnement annuel d'une station principale est fixé: a) pendant les cinq premières années à fr. 100; b) pendant les années suivantes à fr. 90. Si la station se trouve à plus de 1500 m. à vol d'oiseau de la station centrale, l'abonné doit payer en outre une taxe annuelle de fr. 3 pendant les dix premières années et de fr. 1,50 pendant les années suivantes pour chaque centaine de mètres de ligne supplémentaire. Celle-ci est à calculer sur l'étendue du chemin qui pourra, sans frais extraordinaires, être utilisé pour la construction de la ligne. Les abonnés dont les habitations sont situées sur le territoire même de la section de commune où se trouve établi le bureau central sont dispensés du paiement de la taxe supplémentaire, quelle que soit la distance qui les sépare du bureau. Cependant, s'il s'agit de maisons isolées situées à plus de 1500 m. de distance, la taxe supplémentaire est due. Le prix de l'abonnement annuel d'une station supplémentaire est fixé comme suit: a) pour une station supplémentaire, pendant les cinq premières années, à fr. 40; pendant les années suivantes, à fr. 30. Si la station supplémentaire se trouve à plus de 100 m. à vol d'oiseau de la station principale, l'abonné doit payer en outre une taxe annuelle de fr. 3 pendant les dix premières années et de fr. 1,50 pendant les années suivantes par centaine de mètres de ligne supplémentaire. La distance est à calculer sur l'étendue du chemin qui pourra, sans frais extraordinaires, être utilisé pour la construction de la ligne; b) pour une sonnerie supplémentaire, à fr. 5; c) pour un tableau commutateur, à fr. 2,50 par numéro. Toutes les taxes d'abonnement et les frais accessoires d'une station supplémentaire sont dus par le titulaire de la station principale. — ⁹⁾ Remboursement de frais de déplacement, vente de matériel, etc. — ¹⁰⁾ La réunion des services — postes, télégraphes et téléphones — ne permet pas d'indiquer le montant des dépenses pour le personnel. — ¹¹⁾ Entretien, extension et amélioration du réseau.

Statistique des communications téléphoniques, année 1912.

Observations

Norvège. — ¹⁾ Les indications relatives à l'exploitation par l'Etat se rapportent à l'année budgétaire du 1^{er} Juillet 1912 au 30 Juin 1913. — ²⁾ En partie des réseaux établis par l'Etat et en partie des réseaux privés acquis par l'Etat. Lignes aériennes: en partie fils simples, en partie fils doubles. Lignes souterraines: fils doubles. — ³⁾ Y compris 8 km. de lignes sous-marines. — ⁴⁾ Routes principales. — ⁵⁾ Fils de bronze de 1,25, 1,5 et 2 mm. et exceptionnellement fils de fer de 2 mm. — ⁶⁾ Dont 519 km. sous-marins. Les câbles souterrains sont au papier et à l'air, avec gaine de plomb, posés dans des conduits en ciment, de 100, 200 et 250 fils doubles. — ⁷⁾ Fils de cuivre dur de 2, 2,75, 3,3, 4 et 4,5 mm., et exceptionnellement fils de bronze silicieux de 2 mm. et de fer de 2, 3, 3,3, 4, 5 et 5,3 mm. de diamètre. — ⁸⁾ Fils aériens. — ⁹⁾ Les fils téléphoniques des circuits interurbains sont placés sur les poteaux télégraphiques d'une longueur de lignes de 7155 km. — ¹⁰⁾ Dont 3 km. communs aux télégraphes et aux téléphones — ¹¹⁾ Les câbles téléphoniques sont de la même construction que les câbles télégraphiques, à savoir: avec isolation de gutta-percha et revêtus d'une armature en fil de fer rond. — ¹²⁾ La longueur des circuits métalliques est comptée pour le double de celle de la ligne elle-même. — ¹³⁾ Dont 505 sont aussi des bureaux télégraphiques. — ¹⁴⁾ Les stations centrales servent aussi de cabines publiques. 1387 cabines publiques sont en même temps des bureaux d'expédition de télégrammes (180 avec des appareils télégraphiques). — ¹⁵⁾ La direction centrale des téléphones est confondue avec celle des télégraphes. Le personnel est pour la plupart commun aux services télégraphique et téléphonique interurbain. Les données sous ce titre sont exclusivement afférentes au service téléphonique urbain. Tous les ouvriers sont à titre permanent. Les téléphonistes sont des dames. — ¹⁶⁾ La taxe normale d'une conversation est fixée à 10 öre (à peu près 14 centimes). — ¹⁷⁾ Abonnement annuel spécial pour la transmission des télégrammes par le téléphone: jusqu'au nombre de 200 télégrammes, 10 öre par télégramme, et pour chaque télégramme en sus, 5 öre; au minimum 10 kroner (fr. 14) par an, 5 kroner (fr. 7) par semestre, 2,50 kroner (fr. 3,50) par trimestre. Sans abonnement spécial, la transmission des télégrammes par le téléphone coûte 20 öre (fr. 0,27) par télégramme. Un télégramme contenant jusqu'à 20 mots taxés est compté pour un télégramme simple et l'excédent jusqu'à 10 mots taxés pour un demi-télégramme, en arrondissant le montant en plus jusqu'au nombre d'öre le plus proche divisible par 5. La transmission des télégrammes arrivés est gratuite pour les abonnés, pourvu que la copie du télégramme puisse être remise à la convenance du bureau télégraphique. — ¹⁸⁾ Conversations proprement dites et non des périodes. Unité de temps: 3 minutes. — ¹⁹⁾ La réunion des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les recettes et les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique. — ²⁰⁾ Année astronomique de 1912. — ²¹⁾ Y compris 17 km. de câbles sous-marins. — ²²⁾ Non compris les lignes de communication entre les stations centrales, soumises soit à des taxes d'abonnement, soit à des taxes de conversation. — ²³⁾ Y compris 534 km. de fils sous-marins. — ²⁴⁾ Aucun relevé n'en a été fait. — ²⁵⁾ Y compris les lignes de communication entre les stations centrales, soumises soit à des taxes d'abonnement, soit à des taxes de conversation. — ²⁶⁾ Unité de temps: généralement 5 minutes. — ²⁷⁾ Y compris les recettes diverses de conversations interurbaines. — ²⁸⁾ A savoir: fr. 709.507 de frais d'entretien et fr. 827.852 de frais d'établissement.

Nouvelle-Zélande. — ¹⁾ Aucun relevé n'en a été fait. — ²⁾ A savoir: 182 à titre permanent et 290 à titre temporaire. — ³⁾ A savoir: 541 dames et 209 hommes.

Pays-Bas. — ¹⁾ Fils de cuivre dur de 1,5, 2, 2,5 et 3 mm. de diamètre. — ²⁾ Fils de cuivre dur de 1,5, 2, 3, 4, 4,5 et 5 mm. de diamètre. — ³⁾ Pour les lignes souterraines on emploie des câbles téléphoniques d'un minimum de 1 et d'un maximum de 250 conducteurs doubles avec isolation au papier et à l'air. Ces câbles sont revêtus d'une double armature de plomb et de fer galvanisé. — ⁴⁾ Pour les lignes sous-fluviales on emploie des câbles avec des conducteurs isolés avec de la gutta-percha. — ⁵⁾ Ces stations sont établies dans les bureaux télégraphiques de l'Etat. — ⁶⁾ Dans chaque bureau téléphonique de l'Etat il y a au moins une cabine publique. — ⁷⁾ Tous les postes d'abonnés (à double fil) des réseaux urbains sont en communication avec les circuits interurbains. Ce nombre contient 4727 personnes disposant d'un raccordement direct avec les bureaux interurbains de l'Etat. — ⁸⁾ La direction centrale est confondue avec celle des postes et des télégraphes. La direction des bureaux téléphoniques de l'Etat est confondue avec celle des bureaux télégraphiques. Les ingénieurs, les chefs d'équipe, les monteurs, les ouvriers et les facteurs sont communs aux deux services. — ⁹⁾ Dames. Les fonctionnaires et employés qui ne s'occupent pas exclusivement du téléphone sont compris dans le personnel des télégraphes. — ¹⁰⁾ Les personnes qui disposent d'un raccordement avec les bureaux interurbains de l'Etat dans les villes où un réseau urbain n'existe pas, peuvent parler entre elles et peuvent transmettre leurs télégrammes par téléphone. — ¹¹⁾ Conversations simples, c'est-à-dire d'une durée de 3 minutes ou moins. Ce chiffre se décompose comme suit: 5.865.072 conversations interurbaines internes et 752.403 internationales. — ¹²⁾ Y compris: Pour l'emploi d'un reliement direct à un bureau téléphonique fr. 259.300; amendes infligées au personnel fr. 58; retenues versées par les téléphonistes fr. 9325. — ¹³⁾ A savoir: Pour l'emploi d'un circuit interurbain par des particuliers fr. 38.825; produit de vente du guide téléphonique officiel fr. 36.636. — ¹⁴⁾ A savoir: fr. 4.980.416 de frais d'établissement et fr. 819.941 de frais d'entretien. — ¹⁵⁾ Les municipalités, les compagnies et les personnes privées ont toutes, pour l'installation et l'exploitation des réseaux urbains, une concession de l'Etat pour une surface limitée par un cercle tiré avec un rayon de 5 km. d'un centre, indiqué par le Gouvernement pour chaque cas. — ¹⁶⁾ Ce nombre est partiellement taxé. — ¹⁷⁾ Dans ces chiffres ne sont pas comprises les données concernant les réseaux exploités par la „Nederlandsche Bell-Telephoon Maatschappij“ et par la „Goudsche Telephon Maatschappij“. Dans la plupart des réseaux urbains, tous les abonnés sont desservis par des fils doubles. Seulement dans 6 réseaux les postes des abonnés sont reliés en partie par fils doubles et en partie par fils simples.

Statistique des communications téléphoniques, année 1912.

Observations

Roumanie. — ¹⁾ Les réseaux urbains sont établis dans les villes suivantes : Bucarest, Braila, Constantza, Craiova, Galatzi, Iassi et Ploesti. — ²⁾ 10.409 km. fil de bronze silicieux de 1,5 mm.; 640 km. fil de bronze de 3 mm.; 887 km. fil d'acier de 2 mm. et 24 km. fil de cuivre dur de 2,5 mm. Câbles téléphoniques employés pour les lignes souterraines des réseaux urbains, sont isolés au papier et à l'air sec, munis d'une gaine de plomb. — ³⁾ 131 circuits appartenant à l'Etat, 3458 circuits appartenant aux départements, 3179 circuits particuliers qui sont reliés à des postes téléphoniques publics, 535 circuits privés (installations faites par des particuliers et sur leurs propriétés) et 35 circuits pour la téléphonie par divers systèmes. — ⁴⁾ A savoir : 1 avec la Bulgarie et 3 avec la Hongrie — ⁵⁾ 3839 km. appartenant à l'Etat, 23.951 km aux départements, 5802 km. aux particuliers, 1543 km. privés et 1393 km. servant à la téléphonie par divers systèmes. — ⁶⁾ 22.308 km. de fil appartenant à l'Etat. A savoir : 1060 et 7430 km. de fil de bronze de 1,5 respectivement de 3 mm.; 1800 km. fil d'acier; 12.018 km. fil de fer de 3, 4 et 5 mm.; 26.425 km aux départements; 25.750 km. fil d'acier de 2 mm. et 675 km. fil de fer de 3 et 4 mm.; 12.957 km. aux particuliers, 12.397 km. fil d'acier de 2 mm., 560 km. fil de fer de 3 mm. et 1657 km. de fil particuliers privés et 3148 km. servant à la téléphonie par les divers systèmes. — ⁷⁾ 345 de l'Etat et 604 départementales. — ⁸⁾ 9141 de l'Etat, 3466 départementaux, 3027 particuliers et 496 privés. — ⁹⁾ Dans la Direction générale des Postes et des Télégraphes, la Division d'exploitation télégraphique et téléphonique est chargée de diriger l'exploitation téléphonique. En outre, le personnel afférent au service télégraphique assure aussi le service téléphonique de stations et postes téléphoniques de l'Administration gouvernementale. Dans les centrales et les postes départementaux, le service est effectué par les employés des Administrations départementales (les secrétaires communaux). — ¹⁰⁾ Y compris le nombre des télégrammes téléphonés dans les réseaux interurbains. Dans les réseaux urbains et dans les localités qui ne sont pas pourvues de bureaux télégraphiques, l'Administration autorise le service de phonogrammes. — ¹¹⁾ A savoir : 1.307.989 conversations interurbaines internes et 42.629 internationales. — ¹²⁾ Pour renseignements concernant les tarifs, voir *Journal télégraphique* N° 7 du 25 juillet 1903, page 164. Les taxes des conversations interurbaines sont confondues avec celles des conversations urbaines.

Russie. — ¹⁾ Y compris les lignes sous-marines. — ²⁾ Y compris les câbles sous-marins et aériens. — ³⁾ Ces données se rapportent aux communications interurbaines Varsovie-Lodz, St Pétersbourg-Moscou, Kichinev-Odessa, Moscou-Charkow, Odessa-Kherson, Odessa-Kourissovo, Simféropol-Sebastopol, Toula-Orel, Rostow-Taganrog, Tiflis-Bakou, Koursk-Kharkow, etc. — ⁴⁾ Le décompte statistique de la quantité annuelle des conversations téléphoniques n'a pas été établi, pour la raison que chaque abonné est tenu de payer, pour l'usage qu'il fait du réseau téléphonique urbain, une année d'avance, sans qu'il soit possible de déterminer, même approximativement, le nombre effectif des conversations qui auront lieu. — ⁵⁾ Il n'y a pas de renseignements sur les recettes et les dépenses des réseaux exploités par des particuliers.

Serbie. — ¹⁾ Les abonnés sont desservis exclusivement par des fils doubles (circuits métalliques). — ²⁾ Fils de bronze de 1,5 mm. de diamètre. — ³⁾ Les câbles contiennent 56, 112, 168 et 224 paires de conducteurs en fil de cuivre de 0,8 mm. de diamètre pour les réseaux urbains et de 2 mm. pour les réseaux interurbains; ils sont isolés au papier et à l'air sec, munis d'une gaine de plomb et revêtus d'une armature en fil de fer. — ⁴⁾ Dont 18 en fil de bronze de 3 mm. de diamètre, 8 en fil de fer et 2 servant aussi au service télégraphique. — ⁵⁾ La direction est confondue avec celle des télégraphes; le directeur et les adjoints, les chefs d'équipe et les monteurs s'occupent des deux services. — ⁶⁾ Non compris 55.602 phonogrammes. — ⁷⁾ Ces recettes proviennent de transferts de postes d'abonnés, de réparations d'appareils, de modifications d'adresses, etc. — ⁸⁾ Recettes provenant de phonogrammes expédiés. — ⁹⁾ Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique ne peuvent pas être indiquées. — ¹⁰⁾ Il n'est pas établi de statistique spéciale des dépenses pour le personnel et le matériel du service téléphonique, mais une statistique générale visant cette nature de dépenses des trois services des postes, des télégraphes et des téléphones.

Suède. — ¹⁾ Tous les réseaux sont à double fil. — ²⁾ Les données manquent sur ce point. — ³⁾ A savoir : 155.038 km. à fil double et 1837 km. à fil simple. Les circuits de réserve n'y sont pas compris. On se sert, pour les circuits des abonnés, de fil de bronze de 1 mm. et, dans les campagnes, de fil de fer de 3 mm. Dans les grands réseaux urbains, les circuits d'abonnés sont réunis en câbles, passant sous les rues dans des conduits en ciment; et dans un certain nombre d'autres réseaux, on se sert, pour les circuits d'abonnés, de câbles aériens. Les câbles de rues sont des câbles isolés au moyen de papier, sous gaine de plomb, de 100, 150, 200, 250, 300 ou 500 fils doubles; les câbles aériens sont du même type et contiennent 5, 10, 20, 25, 30, 50 ou 100 fils doubles. Dans certains cas, où l'on ne fait pas emploi de conduits en ciment, les câbles sont posés directement dans le sol, et l'on se sert à cet effet de câbles sous plomb armés, de 100, 150, 200, 250 et 300 fils doubles. — ⁴⁾ Les 12 circuits à fil simple et 2426 des circuits à fil double constituent des communications suburbaines. Il y a, en outre, 230 circuits obtenus selon le système des circuits fantômes. — ⁵⁾ Longueur totale 2458 km., dont 2387 km. de circuits aériens, 38 km. de câbles sous-marins et 33 km. de câbles souterrains. Des 19 lignes internationales 2 sont à fil simple. — ⁶⁾ Dont 7947 km. communs aux deux services. Les câbles de rues employés pour les circuits interurbains sont des câbles sous plomb armés, contenant des groupes de 4 conducteurs enroulés en hélice; on a des câbles de 4, 7, 14, 19 et 27 groupes de l'espèce. Il existe 8760 km. de circuits téléphoniques pupinisés, dont 3521 km. de fil nu et 5239 km. sous-câble. — ⁷⁾ Dont 152 stations principales et 1912 stations secondaires. — ⁸⁾ Non compris 1596 postes à l'usage du public, installés chez des abonnés (voir III c). — ⁹⁾ Y compris 1596 postes à l'usage du public, installés chez des abonnés (voir III b). — ¹⁰⁾ Tout le personnel de la Direction centrale est commun aux services télégraphique et téléphonique, à l'exception de 4 dames employées, affectées à la rédaction de la liste des abonnés téléphoniques. — ¹¹⁾ Tout ce personnel est

Statistique des communications téléphoniques, année 1912.

Observations

commun aux deux services télégraphique et téléphonique. — ¹²⁾ Dont 2476, la totalité appartenant au sexe féminin, dans les stations centrales et 1955, appartenant pour la plus grande partie au sexe féminin, dans les stations secondaires. — ¹³⁾ La totalité du personnel employé en 1912 par l'Administration des télégraphes pour les services téléphonique et télégraphique s'est élevée à environ 8120 personnes, dont environ 5200 appartenant au sexe féminin. — ¹⁴⁾ Chiffre approximatif. — ¹⁵⁾ Ces services n'existent plus en Suède, mais le public a le droit, moyennant le paiement d'une taxe spéciale de 25 öre (35 cts.), de demander qu'une personne non abonnée soit appelée à venir à un poste public pour conversation. — ¹⁶⁾ La remise et le dépôt des télégrammes par la voie téléphonique sont gratuits. — Le télégramme arrivé est porté à domicile par le facteur dans le courant de la journée. — ¹⁷⁾ Conversations proprement dites, et non des périodes. Unité de temps: 3 minutes. ¹⁸⁾ Il n'existe pas de statistique spéciale pour le produit des conversations mentionnées sous V, b, c et d. — ¹⁹⁾ Les dépenses communes d'exploitation pour les télégraphes et les téléphones se sont élevées à fr. 15.038.936, se répartissant ainsi qu'il suit: salaires fr. 8.762.678, pensions fr. 495.402, dépenses générales fr. 1.334.054, frais d'entretien fr. 4.048.030 et immeubles fr. 398.772. — ²⁰⁾ L'un de ces réseaux, savoir celui de l'*Aktiebolaget Stockholmstelefon* (Société anonyme des téléphones de Stockholm) est à deux fils, l'autre, situé à la campagne, est à fil simple. — ²¹⁾ A fil simple, dont deux dans des villes. — ²²⁾ Y compris les fils interurbains. — ²³⁾ Voir I c. — ²⁴⁾ Les données manquent sur ces points.

Suisse. — ¹⁾ A la fin de 1912, il y avait: 68.464 = 90,2 % de circuits d'abonnés à double fil, 7384 = 9,7 % de circuits d'abonnés à simple fil avec retour par la terre, et 48 = 0,1 % de circuits d'abonnés à simple fil avec conduite de retour métallique commune. — ²⁾ Dont 3405 km. de lignes aériennes et 365 km. de lignes souterraines qui comprennent aussi des fils du réseau télégraphique. — ³⁾ Fil de bronze de 1,5, 2 et 3 mm. — ⁴⁾ Câbles à isolation de papier, sous plomb, de 10, 20, 40, 60, 80, 100, 120, 140, 160, 180 et 200 conducteurs doubles. Diamètre du fil de cuivre: 0,8 mm. Dans les centres des grands réseaux, ces câbles sont introduits en partie dans des tuyaux en fonte; mais la plus grande partie des câbles sont posés dans des fers zorès. Les câbles destinés à être introduits dans des tuyaux sont munis d'une armature en fil de fer plat. — ⁵⁾ Fils de bronze de 3 et 4 mm. Pour les sections souterraines: Câbles à isolation de papier, sous plomb, de 7, 14 et 28 conducteurs doubles. Diamètre du fil de cuivre: 1,8 mm. — ⁶⁾ La plupart de ces circuits sont établis par voie complètement aérienne (en fil de bronze de 3, 4 et 5 mm.); un certain nombre comprend aussi des sections souterraines (conducteurs de cuivre de 1,8 mm.) et des sections sous-lacustres (conducteurs de cuivre de $7 \times 0,57$ mm.). — ⁷⁾ Il existait, en outre, à la fin de 1912, 37 circuits intérieurs exploités en duplex au moyen de 74 lacets de base. — ⁸⁾ La longueur des lignes interurbaines est comprise dans les chiffres indiqués sous rubrique I, b (réseaux urbains). — ⁹⁾ Le chiffre total représente une longueur de fils (les lacets comptés à double) de 60.491 km. — ¹⁰⁾ Dont 347 stations centrales intermédiaires. — ¹¹⁾ Y compris 922 stations communales, mais non compris un certain nombre de stations d'abonnés autorisées au service public. — ¹²⁾ La Direction centrale des téléphones est confondue avec celle des télégraphes. — ¹³⁾ En outre 49 fonctionnaires du télégraphe surveillant aussi le service téléphonique. — ¹⁴⁾ Du total de 1029 ouvriers (chefs d'équipe, monteurs et ouvriers de lignes), 397 sont employés à titre définitif avec un traitement annuel de fr. 1400 à 4300. Les autres ouvriers sont payés à raison de fr. 4,40 à fr. 10 par jour. — ¹⁵⁾ Non compris 377 téléphonistes des stations centrales de 3^{me} classe, 347 des stations intermédiaires et 304 téléphonistes auxiliaires. — ¹⁶⁾ Pour la remise téléphonique et la réception d'un télégramme par l'entremise de la station centrale, il est perçu 10 centimes; après transmission par téléphone, les télégrammes arrivants sont remis à l'abonné par le facteur à l'intérieur du rayon gratuit et par la poste au delà de celui-ci. — ¹⁷⁾ Y compris 408.369 conversations internationales partantes. — ¹⁸⁾ Pour renseignements concernant les tarifs, voir *Tarifs téléphoniques*, édition 1905, pages 305 à 332. — ¹⁹⁾ Les recettes (surtaxes) pour les télégrammes téléphonés et pour les phonogrammes (fr. 61.757) sont contenues dans le produit des télégrammes. — ²⁰⁾ Remboursements pour construction de lignes, transfert de lignes et de stations; vente de matériel. (Y compris l'augmentation de l'inventaire de fr. 594.017.) — ²¹⁾ Y compris fr. 503.124 pour conversations internationales. — ²²⁾ Contributions des communes et des particuliers. — ²³⁾ Dont fr. 5.071.252 en 1912. — ²⁴⁾ Y compris fr. 1.375.884 d'intérêts du compte de construction et de l'inventaire, ainsi que fr. 2.846.171 (15 %) pour amortissement ordinaire et fr. 1.049.101 (solde actif de l'année 1912) pour amortissement extraordinaire du compte de construction.

Tunisie. — ¹⁾ Dont 1 encore à fil simple. — ²⁾ Fil de bronze de $\frac{11}{10}$ et $\frac{15}{10}$ mm. — ³⁾ 7 fils télégraphiques sont utilisés alternativement au télégraphe et au téléphone. — ⁴⁾ Fils de cuivre de 2, 2,5, 3 et 4 mm. et fils de fer de 3 et 4 mm. de diamètre. — ⁵⁾ Les fils aériens ou en partie aériens et en partie souterrains sont posés sur les mêmes appuis ou compris dans les mêmes câbles que les lignes télégraphiques. — ⁶⁾ Le service téléphonique étant réuni à celui des postes et des télégraphes, il n'est pas possible de fournir ces renseignements. — ⁷⁾ Les abonnements sont de deux sortes: a) à forfait à tarif gradué, fr. 40 par an; b) conversations taxées, abonnement fr. 40 par an. Cet abonnement n'est pas admis dans les réseaux de Tunis et de Sousse. Les postes et lignes dans un rayon de 2000 mètres sont établis moyennant une contribution forfaitaire payable en trois annuités ou, en ce qui concerne les réseaux de Tunis et de Sousse, moyennant une taxe payable pendant toute la durée de l'abonnement. Au delà du rayon de 2000 mètres, fr. 20 par hectomètre de ligne. Taxes des communications par unité de 3 minutes: *Urbaines*: a) régime forfaitaire gradué: fr. 10 par 200 communications urbaines ou suburbaines (les suburbaines étant comptées comme deux urbaines) jusqu'à 2400 par an et fr. 5 par 200 communications au-dessus; b) régime à conversations taxées: 10 centimes par unité. *Suburbaines*: régime à conversations taxées: 20 centimes par unité. *Interurbaines*: 20, 30, 40, 50, 75 centimes et fr. 1, suivant la distance. — ⁸⁾ Droits d'usage sur les lignes supplémentaires.